

BASE

GROUP	3	HERBICIDE
-------	----------	-----------

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE

For Pre-Emergence Control of Grass and Broadleaved Weeds in
a Number of Field Crops.

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING
POTENTIAL SKIN SENSITIZER.

REGISTRATION NO.: 22744
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

GUARANTEE: TRIFLURALIN 10%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

NET CONTENTS: 22.7 kg.

05/10

FRONT

GROUP	3	HERBICIDE
-------	----------	-----------

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE

For Pre-Emergence Control of Grass and Broadleaved Weeds in a Number of Field Crops.

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING
POTENTIAL SKIN SENSITIZER.

REGISTRATION NO.: 22744
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

GUARANTEE: TRIFLURALIN 10%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

NET CONTENTS: 22.7 kg.

05/10

PRECAUTIONS:

DANGER: EYE IRRITANT- CAUTION

KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN.

Avoid contact with eyes, skin and clothing. Wash hands and arms thoroughly after application. Avoid contamination of feed and foodstuffs. Do not contaminate any body of water. Keep in original bag during storage.

This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's website at www.croplife.ca.

All handlers must wear a long-sleeved shirt and long pants. In addition, wear chemical-resistant gloves during mixing/loading, repair and clean-up activities.

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

POTENTIAL SKIN SENSITIZER.

FIRST AID

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferable by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Treat symptomatically. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia.

STORAGE

Do not store under direct sunlight. Store in areas of cool temperature. Do not store in granular applicators for prolonged periods of time (maximum 24hours).

RETURNABLE CONTAINER

Disposal of Container: Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

DISPOSAL

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

All product names are registered trademarks of their respective companies.

DATAPAK

GROUP	3	HERBICIDE
-------	----------	-----------

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE

For Pre-Emergence Control of Grass and Broadleaved Weeds in a Number of Field Crops.

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING
POTENTIAL SKIN SENSITIZER.

REGISTRATION NO.: 22744
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

GUARANTEE: TRIFLURALIN 10%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

NET CONTENTS: 22.7 kg.

05/10

GENERAL INFORMATION

REGISTERED CROPS

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is a specially formulated herbicide for the control of certain annual grassy and broadleaved weeds in Rapeseed (Canola), Barley (fall application only), Flax (summer and fall application only), Sunflowers, Mustard, Lentils (fall application only), Peas (field and canning), Faba beans, Soybeans, Drybeans, Alfalfa Establishment (Flax and Canola cover crops only).

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE MUST NOT BE USED ON ANY CROP FOR WHICH IT IS NOT REGISTERED.

FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL OR CROP DAMAGE.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is a Group 3 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE and other Group 3 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE or other Group 3 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted.
- Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage, cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated weed populations for resistance development.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Technical Service at 1-800-265-4624 or at www.uap.ca.

FALL APPLICATIONS OF PRE-EMERGENCE HERBICIDES

For reasons of soil conservation it is not recommended to use the fall application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to soils which are subject to erosion by wind, water, or other factors. Fall application to summer fallow under certain conditions may predispose the field to wind and/or water erosion and is not recommended.

Read all directions carefully before applying BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE.

DIRECTIONS FOR USE IN ALL CROPS

- Do not apply to soils which contain more than 15% organic matter such as peat or muck soils (maximum 10% organic matter on Barley).
- Do not apply to wet soils that are subject to flooding.
- Do not apply to soils that are extremely lumpy, cloddy or in poor working condition.
- For maximum weed control and crop tolerance, follow label directions at all times. Read all directions before applying BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE.

CAUTION

Populations of green foxtail tolerant to trifluralin have developed in a number of fields in Western Canada which have had a long history of repeated trifluralin use. Trifluralin or ethalfluralin containing products (i.e. ADVANCE, BONANZA, HERITAGE, RIVAL, TREFLAN, TRIFLUREX, FORTRESS, and EDGE) will not control trifluralin tolerant green foxtail. To delay selection or reduce the spread of trifluralin tolerant green foxtail, avoid use of these products repeatedly in the same field, or use a separate herbicide application for control of trifluralin tolerant green foxtail.

Application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to soils that are subject to flooding (standing water for more than 3-5 days) may result in reduced weed control. This reduction in weed control may occur if the soils are flooded between the time of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE application and crop maturity (harvest). If the soils are flooded for a considerable period of time (3 weeks or more) the results may be no weed control at all.

Do not apply to fields spread with manure within the last 12 months. Ensure after this period the manure has been thoroughly disintegrated and mixed into the soil to a depth of 10-15 cm.

When used according to label directions, BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE will not damage the treated crop. Factors such as deep planting, excessive moisture, cold temperatures, seedling disease, poor soil fertility, drought and saline soils may increase the risk of damage from BONANZA 10G

GRANULAR HERBICIDE resulting in delay in crop maturity and/or reduced yields.

Highly sensitive crops such as tame oats, sugarbeets and small seeded annual grasses (Timothy, Canary grass and Creeping red fescue) should not be grown in rotation the year following BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE application.

DO NOT apply this product in a way that will contact workers or other persons, either directly or indirectly or through drift. Only protected handlers may be in the area during application.

Discard clothing or other absorbent materials that have been heavily contaminated with this product. DO NOT reuse them.

Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on clean clothing.

DO NOT apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, ditches and wetlands), estuaries or marine habitats.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

To minimize the release of trifluralin into the environment due to volatilization, trifluralin should only be applied on cool mornings and evenings when air temperatures are 15 degrees C or lower. To further reduce volatilization to the atmosphere, incorporation into the soil should occur concurrently with application.

SPECIAL INSTRUCTIONS FOR CROP ROTATIONS

- The rate of breakdown of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is influenced by environmental factors which occur during the year of control and those of the following spring i.e. May 1-May 1. If precipitation during this period is below normal, the level of carryover into the following growing season will be increased.
- Crop injury may result to rotation crops (eg. wheat) if grown in the second year of a crop rotation following dry soil conditions during the first crop year after BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE application. To reduce injury to rotational crops seed the crops shallowly into a warm, moist seedbed.

CAUTION

DO NOT GRAZE THE TREATED CROPS OR CUT FOR HAY; THERE ARE NOT SUFFICIENT DATA AVAILABLE TO SUPPORT SUCH USE.

DIRECTIONS FOR USE IN OILSEED CROPS, SPECIAL CROPS AND BARLEY

SUSCEPTIBLE WEEDS

ANNUAL GRASSES: Wild oats, Green and Yellow foxtail (Wild millet), Barnyard grass, Persian dandelion, Annual bluegrass, Crabgrass, Stinkgrass, Bromegrass, Cheat and Goosegrass.

ANNUAL BROADLEAVED WEEDS: Pigweed, Lamb's-quarters, Chickweed, Carpetweed, Knotweed, Purslane, Cow cockle and Wild buckwheat. The above weeds will be controlled when BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is applied at recommended rates and used as directed. Ensure that all incorporation directions are followed. Some Wild oats and Wild buckwheat may escape the BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE herbicidal action, however the crop competition will effectively suppress the escaped weeds so that little or no competition results with the crop.

TIME OF APPLICATION

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is applied before the crop is planted and before weed emergence. It is incorporated thoroughly into the soil to provide herbicidal action that will control all susceptible weeds. BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE does not control susceptible weeds that have already emerged through the soil at the time of application. It only controls susceptible weeds as they germinate.

LAND PREPARATION

Before applying BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE, ensure that all emerged and existing weeds have been eliminated through discing, cultivation or by chemical control.

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE can be applied to stubble or trashy soils; however, heavy trash soils should be thoroughly disced prior to BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE application in order to allow product penetration into the soil surface. Ensure that all large soil clods are broken before BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE application.

If manure has been applied to the field, ensure that it is thoroughly mixed into the soil with at least two tillage operations prior to BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE application.

If the field has been burned in order to remove previous crop residue (straw, trash, etc.) ensure that the field is tilled at least once prior to BONANZA

10G application.

NOTE: DO NOT PLOW (MOLDBOARD) LAND PRIOR TO BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE APPLICATION.

METHOD OF APPLICATION

Apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE uniformly to the soil surface using a properly calibrated granular applicator. Using the equipment guidelines provided in this label or by the equipment manufacturer adjust the applicator to provide the required amount of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE. These guidelines should only be used as starting points for equipment calibration and each applicator should be checked frequently to ensure that the correct rate of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is being applied. Ensure that the BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is applied uniformly to the entire soil surface and avoid concentration of granules in narrow bands, etc. Incorporate BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE in the same direction as the application and within 24 hours of application. Ensure that all soil clods and lumps are broken during incorporation. Susceptible crops in rotation will not be damaged if BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is applied uniformly. Avoid overlapping application.

NOTE: DO NOT APPLY BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE BY AIRCRAFT.

INCORPORATION

Incorporate with disc implements or cultivators only. Deep tillage cultivators are not recommended. A tandem disc is recommended for the first incorporation. Do not delay the first incorporation more than 24 hours after BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE application. Both incorporations should be to the depth of 8-10 cm (3-4 inches). The second incorporation must be at right angles to the first. Disc implements should be operated at 6-10 km/h (4-6 mph) and cultivators at 10-13 km/h (6-8 mph).

NOTE:

- Incorporate BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to a depth of 8-10 cm (3-4 inches) only for maximum weed control and crop tolerance.
- Use a disc implement when incorporating BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE on stubble or trashy soils.
- Cultivators should be used for BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE incorporation when soils are in good working condition.
- To allow greater release of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE and more effective weed control, delay the second incorporation at least 5 days.

INSTRUCTIONS FOR SUMMER APPLICATION

For weed control in flax, rapeseed (canola), or fababeans in the following year, apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to summerfallow between June 1 and September 1 using the summer rate and incorporate within 24 hours after application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE. All subsequent incorporations may be done whenever resistant weed growth occurs for the remainder of the fallow season. A shallow tillage is required once the soil has warmed prior to planting the following spring. This is required for seedbed preparation and is best done with a vibrashank cultivator or disc implement cutting to a depth of 5-8 cm (2-3 inches).

INSTRUCTIONS FOR FALL APPLICATION

For weed control in the following year, apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE in the fall between September 1 and soil freeze-up, using fall rates and following incorporation instructions. Do not delay initial incorporation more than 24 hours after application. The second incorporation to the recommended depth may be done in the spring at the time of seedbed preparation. If both incorporations are done in the fall, a shallow tillage in the following spring and prior to seeding is required. This shallow tillage is best done with a vibrashank cultivator or disc implement cutting to a depth of 5-8 cm (2-3 inches). It is preferred if both incorporations are done in the fall. For application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to Barley and to Lentils and Flax refer to the special sections on these crops respectively.

NOTE:

Following summer or fall application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE and prior to seeding, ensure a spring tillage operation is completed to a depth of 5-8 cm (2-3 inches) with either a disc implement or vibrashank cultivator. This should be done when the soil is warm enough to promote germination. Ensure weed seedlings are destroyed and not transplanted during the operation. Seed into a weed-free and well prepared seedbed.

BONANZA 10% GRANULES

All crops except Barley, Wheat, Flax and Lentils

Recommended Rates (Product) in Kilograms/Hectare (Pounds/Acre)

Hectares (Acres) per Bag

Season and Crop	Soil Texture, Soil Organic Matter, and Soil Zone			
	Light Sand, Sandy Loam		Medium or Heavy Loam, Silt Loam, Silt, Sandy Clay Loam, Silty Clay Loam, Silty Clay, Clay	
	2-6% O.M.	6-15% O.M.	2-6% O.M.	6-15% O.M.
	Brown, Dark Brown, Black and Grey Wooded Soil Zones	Dark Brown, Black, Deep Black Soil Zones	Brown, Dark Brown, Black and Grey Wooded Soil Zones	Black, Deep Black Soil Zones
FALL APPLICATION Rapeseed (Canola), Peas (Field and Processing), Mustard, Sunflowers, Fababeans, Soybeans, Drybeans, Use the higher rate for Alfalfa Establishment heavy wild oat infestations.	11 kg (24 lbs) 2.1 hectares/bag (5 acres/bag)	14 kg (31 lbs) 1.6 hectares/bag (4 acres/bag)	14 kg (31 lbs) 1.6 hectares/bag (4 acres/bag)	14-17 kg (31-38 lbs) 1.3-1.6 hectares/bag (3.3-4 acres/bag)
	Remarks: Apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE between Sept. 1 and up to freeze up. The first incorporation must be within 24 hours of application.			
SUMMER APPLICATION Rapeseed (Canola), Fababeans	17 kg (38lbs) 1.3 hectares/bag (3.3 acres/bag)	17 kg (38lbs) 1.3 hectares/bag (3.3 acres/bag)	17 kg (38lbs) 1.3 hectares/bag (3.3 acres/bag)	17 kg (38lbs) 1.3 hectares/bag (3.3 acres/bag)
	Remarks: Apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE between June 1 and Sept. 1. The first incorporation must be within 24 hours of application.			

BONANZA10% GRANULES FOR LENTILS AND FLAX

Fall and Summer Application Only Recommended Rates (Product) in
Kilograms/Hectare (Pounds/Acre) Hectares (Acres) per Bag

Season and Crop	Soil Texture, Soil Organic Matter, and Soil Zone			
	Light Sand, Sandy Loam		Medium or Heavy Loam, Silt Loam, Silt, Sandy Clay Loam, Silty Clay Loam, Silty Clay, Clay	
	2-6% O.M.	6-15% O.M.	2-6% O.M.	6-15% O.M.
	Brown, Dark Brown, Black and Grey Wooded Soil Zones	Dark Brown, Black, Deep Black Soil Zones	Brown, Dark Brown, Black and Grey Wooded Soil Zones	Black, Deep Black Soil Zones
FALL APPLICATION Lentils and Flax	11 kg (24 lbs)	14 kg (31 lbs)	11 kg (24 lbs)	14-17 kg (31-38 lbs)
	2.1 hectares/bag (5 acres/bag)	1.6 hectares/bag (4 acres/bag)	2.1 hectares/bag (4 acres/bag)	1.3-1.6 hectares/bag (3.3-1.6 acres/bag) Use the higher rate for heavy wild oat infestations.
SUMMER APPLICATION Flax only	Remarks: Apply BONANZA 10G GRANULAR			
	HERBICIDE between Sept. 1 and up to freeze up. The first incorporation must be within 24 hours of application.			
	17 kg (38lbs) 1.3	17 kg (38lbs) 1.3	17 kg (38lbs) 1.3	17 kg (38lbs) 1.3
	hectares/bag (3.3 acres/bag)	hectares/bag (3.3 acres/bag)	hectares/bag (3.3 acres/bag)	hectares/bag (3.3 acres/bag)
	Remarks: Apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE			
	between June 1 and Sept. 1. The first incorporation must be within 24 hours of application.			

SPECIAL INSTRUCTIONS FOR FLAX AND LENTILS

Application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to flax may be made in summer or fall.

Apply to lentils in fall only.

Both incorporations should be done in the fall (summer) prior to seeding flax or lentils in the spring.

To ensure a firm seedbed and maintain a constant depth of planting, a shallow tillage and a packed seedbed in the spring is recommended.

Seed with a drill to a depth of 2-4 cm. (3/4-1 1/2 inches) into a moist and firm seedbed.

Seed flax and lentils when soil temperatures are warm and greater than 6° C (42°F). This is usually after mid-May.

Environmental factors that are referred to in the "DIRECTIONS FOR USE IN ALL CROPS" section may cause crop injury and reduced yields.

BONANZA10% GRANULES FOR BARLEY

Fall Application Only - September 1 to Freeze up Recommended Rates (Product)
in Kilograms/Hectare (Pounds/Acre)Hectares (Acres) per Bag

Season and Crop	Soil Texture, Soil Organic Matter, and Soil Zone			
	Light	Medium or Heavy		
	All soils with 2 to 4% organic matter	All soil textures with 4 to 6% organic matter	Sand and Sandy Loam with 6 to 10% organic matter	Loam, Silt Loam, Silt, Silty Clay . Loam, Clay Loam, Sandy Clay Loam, Silty Clay, Clay with 6 to 10% organic matter
	Brown, Dark Brown, Black and Grey Wooded Soil Zones	Brown, Dark Brown, Black and Grey Wooded Soil Zones	Brown, Dark Brown, Black Soil Zones	Black, Deep Black Soil Zones
FALL APPLICATION Barley	8.5 kg (19 lbs)	11 kg (24 lbs)	11 kg (24 lbs)	14kg (31 lbs)
	2.7 hectares/bag (7 acres/bag)	2.1 hectares/bag (5 acres/bag)	2.1 hectares/bag (5 acres/bag)	1.6 hectares/bag (4 acres/bag) Use the higher rate for heavy wild oat infestations.
Remarks: Apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE between Sept. 1 and up to freeze up. The first incorporation must be within 24 hours of application.				

SPECIALINSTRUCTIONS FOR BARLEY

- Application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to barley is recommended as a fall treatment only.
- Barley is a fast-emerging, fast-growing cereal that has great natural competitive ability once established. DO NOT USE BARLEY RATES OF APPLICATION IN OTHER REGISTERED CROPS. SEE THE RATE OF APPLICATION SECTIONS FOR OILSEED AND SPECIAL CROPS AND FOR LENTILS AND FLAX WHEN USING BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE ON THESE CROPS RESPECTIVELY.
- Initial incorporation must be within 24 hours of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE application and to a depth of 8-10 cm (3-4 inches). The second incorporation should also be done in the fall at right angles to the first. For maximum effectiveness delay the second incorporation for 5 days.
- When using the lower rate of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE some wild oats and wild buckwheat may escape the herbicidal action. Lower areas of fields with high wild oat populations should be tilled prior to seeding the barley in order to reduce the wild oat density.
- Use the higher rate of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE on all soils with 6-10% organic matter except sand and sandy loam.
- Do not apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE for barley on land treated with ADVANCE, BONANZA, TRIFLUREX, TREFLAN, EDGE, HERITAGE, FORTRESS or RIVAL since June 1 of the previous year.
- Do not apply to soils containing less than 2% organic matter.
- Seeding should be done with drills and into a moist, warm seedbed. Do not seed when soil conditions are cold. If seeding with a discer or air seeder avoid variable seeding depth and ensure a firm seedbed by packing after seeding.
- Do not seed early when soil conditions are cold.
- Some early season effects may be noticed on the barley, however these effects are only temporary and the crop will recover to full yield potential.
- Application to severely eroded knolls may result in reduced crop stand.
- Application to fields with wide variances in soil organic matter or soil texture can result in reduced crop tolerance and variable weed control.
- See the above chart for correct application rates of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE on barley.

FALL APPLICATION TO STUBBLE OR SUMMER FALLOW FOR CONTROL OF GREEN FOXTAIL IN WHEAT.

CROPS REGISTERED

Spring Wheat (includes Semi-Dwarf)

Durum Wheat

WEED CONTROLLED IN CROP YEAR

Green foxtail* (Wild Millet)

During the crop year, BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE will provide commercially acceptable control of Green foxtail.

*BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE will not control trifluralin tolerant Green foxtail. See specific recommendations in WARNING section of this label.

RECOMMENDED RATES OF BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE PER HECTARE

(Fall Application)

Soils between 2% and 8% organic matter

Date of Application

Rate of product per hectare

September 1 to freeze-up

5.5 kg/ha

WARNING

Application to severely eroded knolls may result in reduced crop stand. 5.5 kg/ha is the maximum rate for wheat. Do not use higher rates for wheat as crop injury may result.

CAUTION

Do not apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE on stubble in the fall for wheat when the crop harvested in the current calendar year was treated with BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE, HERITAGE, (or another trifluralin product) or EDGE (an ethalfluralin product). This includes application made in the previous summer or fall.

LAND PREPARATION

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE may be fall applied to summerfallow, and to standing or pre-worked stubble, provided trash is not so heavy as to prevent soil mixing due to plugging of the implement. BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE may be applied over top of moderate green growth (not affecting soil mixing). If green growth is heavy (interfering with soil mixing), destroy existing growth before application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE either by cultivating or with the application of a recommended herbicide. If the swath is removed by burning, cultivate once to remove charcoal layer prior to application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE.

APPLICATION

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE can be applied in the fall between September 1 and prior to soil freeze-up for Green foxtail control the following year. Apply with a properly calibrated granular herbicide applicator that will apply the granules uniformly. Calibrate the applicator according to manufacturer's directions and check frequently during application to ensure the equipment is working properly. Avoid concentration of the material in narrow bands or strips. Apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to the soil surface and incorporate in the same operation if possible. Ensure that large clods are broken. Do not delay incorporation more than 24 hours after application. When applied as directed, BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE will not harm crops that follow in rotation; however, an over application caused by overlapping, improper calibration, non-uniform application, etc., may reduce stands or crops that follow in rotation.

INCORPORATION

Incorporate BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE into the soil in two different directions using a field cultivator, deep tillage cultivator or disc implement operated at 8-10km/hr and set to work 5-8 cm deep. The second working should be done in a cross direction at the same depth.

To conserve trash cover throughout the winter, one incorporation may be completed in the fall with the second incorporation done in spring at the time of seedbed preparation.

Both incorporations may be completed in the fall. If so, it is recommended that the second working be delayed at least 3 days following the first. This allows time for greater release of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE onto the soil particles and assures more uniform distribution in the soil. The second incorporation should be done in a cross direction to the first and at the same depth.

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE should not be incorporated with a field cultivator when the soil is crusted, lumpy, or too wet for good mixing action.

Incorporation with implements set to cut less than 5 cm deep or more than 8 cm deep may result in erratic weed control or crop damage.

Rod weeders, harrows, or hoe drills, will not properly incorporate BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE.

SPRING TILLAGE FOR SEEDBED PREPARATION

All spring tillage following fall application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE should be done when the soil is warm enough to promote germination.

When only one incorporation is completed in the fall to conserve trash cover, the spring tillage should be done at an angle or cross direction to the fall incorporation with the implement operated at a 5-8 cm depth. When both incorporations are completed in the fall, shallow spring tillage (no deeper than fall incorporation) could be completed with a cultivator or disc implement.

Avoid transplanting weed seedlings.

Seed into a firm, moist, weed-free seedbed using a double disc press drill or hoe drill set to seed 3-6 cm deep.

If a discer or air seeder is used for seeding, separate spring tillage may not be necessary. However, care must be exercised, such that the discer or air seeder is set to uniformly place the seed 3-6 cm deep and the seedbed should be firmly packed or harrowed after seeding to promote good germination.

WHEAT: to reduce risk of wheat injury, use quality seed and agronomic practices which will promote good growing conditions. Avoid deep seeding, loose seedbeds, and seeding into cold soils.

SEMI-DWARF WHEAT: when seeding semi-dwarf wheat, special care should be taken to ensure shallow seedling. Check local recommendations for proper seeding depth.

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE DIRECTIONS FOR USE ON SUMMERFALLOW

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE is a pre-emergence herbicide which is blended (mixed into the soil) to provide control of several annual grasses and annual broadleaf weeds during both years of the summerfallow-wheat rotation. BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE CONTROLS SUSCEPTIBLE WEEDS BY KILLING SEEDLINGS AS THEY GERMINATE. It will not control established weeds.

CROPS REGISTERED

Spring Wheat (includes Semi-Dwarf)

Durum Wheat

WEEDS CONTROLLED

FALLOW YEAR		CROP YEAR
Barnyard grass	Wild buckwheat	Lamb's-quarters
Cow cockle	Wild millet (Green foxtail)*	Wild buckwheat***
Lamb's-quarters	Wild oats	Wild millet (Green foxtail)
Persian Darnel	Wild oats** Redroot	pigweed

*BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE will not control trifluralin tolerant Green foxtail. See specific recommendations in WARNING section of this label.

**Control of Wild oats in the crop year may be variable depending on Wild oat population as well as soil and climatic conditions.

***Some Wild buckwheat may escape the herbicidal action of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE but its growth will be retarded and result in limited competition to the wheat.

NOTE: During the fallow year, susceptible weeds may not be fully controlled until after the second incorporation operation has established a uniform layer of soil treated with BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE. During the crop year, BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE will provide commercially acceptable control of weeds as specified above.

**BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE SUMMERFALLOW APPLICATION
RECOMMENDED RATES (kg/ha) BROWN SOIL ZONE**

		%Organic Matter		
Application Date		1 – 3%	4 – 8%	
May	9.5	kg/ha	11.0	kg/ha
June	8.0	kg/ha	9.5	kg/ha
July	6.5	kg/ha	8.0kg/ha	

LAND PREPARATION

By reducing the number of fallow workings in a season, a greater trash cover is retained which reduces wind erosion and evaporation. The greatest reduction in the number of necessary fallow cultivations in a season may be obtained by applying BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE just prior to the first spring fallow working.

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE may be applied to standing or pre-worked stubble, provided trash is not so heavy as to prevent soil mixing.

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE may be applied over top of moderate green growth (not affecting soil mixing). If green growth is heavy (interfering with soil mixing), destroy existing growth before application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE either by cultivation or with the application of a recommended herbicide.

APPLICATION

Application of BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to summerfallow fields will provide weed control during both years of the summerfallow-wheat rotation. Apply with a properly calibrated granular herbicide applicator that will apply the granules uniformly.

Calibrate the applicator according to manufacturer’s directions and check frequently during application to ensure equipment is working properly. Avoid concentration of the material in narrow bands or strips. Apply BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE to soil surface and incorporate in the same operation if

possible (see below for incorporation details). Ensure that large clods are broken. When applied as directed, BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE will not injure wheat grown in rotation after summerfallow; however an over application caused by overlapping, improper calibration or non-uniform application, may result in reduced crop stand, delayed development or reduced yields.

THE INCORPORATION OPERATIONS

To incorporate, mix BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE into the soil in two different directions using a field cultivator, deep tillage cultivator, or a disc implement operated at 8-10 km/hr. The first incorporation must be done within 24 hours of application and the second working should be done no sooner than one week after application. Subsequent workings may be done whenever necessary to destroy resistant weed growth during the remainder of the fallow year. For the first 2 incorporations the equipment should be set to work 5-8 cm deep. Subsequent workings should be no deeper than 8 cm.

After completing the two incorporations, additional cultivations with a rod weeder or shallow tillage may be required to control resistant weed growth and more uniformly blend BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE into the soil. These additional cultivations should be as shallow as possible to minimize surface trash burial and evaporation.

BONANZA 10G GRANULAR HERBICIDE should not be blended with a cultivator when the soil is crusted, lumpy or too wet for good mixing action.

Blending with implements set to cut deeper than 8 cm may result in erratic weed control and crop injury.

SPRING TILLAGE FOR SEEDBED PREPARATION

Seedbed preparation should be done using a field cultivator set to cut 5 cm deep (no deeper than the incorporation operation), when the soil is warm enough to promote good germination. Avoid transplanting weed seedlings; seed into a weed-free seedbed using a double disc drill or hoe drill set to seed 3-6 cm deep. If a discer or air seeder is used for seeding, separate spring tillage may not be necessary. The discer or air seeder should be set to place seed 3-6 cm deep and the seedbed should be firmly packed or harrowed after seeding to promote good germination.

WHEAT: to reduce risk of wheat injury, use quality seed and agronomic practices which will promote good growing conditions. Avoid deep seeding, loose seedbeds, and seeding into cold soils.

SEMI-DWARF WHEAT: When seeding semi-dwarf wheat, special care should be taken to ensure shallow seeding. Check local recommendations for proper seeding depth.

ENVIRONMENTAL HAZARDS

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil or clay.

Avoid application of the product when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

PRECAUTIONS:

DANGER: EYE IRRITANT- CAUTION

KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN.

Avoid contact with eyes, skin and clothing. Wash hands and arms thoroughly after application. Avoid contamination of feed and foodstuffs. Do not contaminate any body of water. Keep in original bag during storage.

This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., visit CropLife Canada's website at www.croplife.ca.

All handlers must wear a long-sleeved shirt and long pants. In addition, wear chemical-resistant gloves during mixing/loading, repair and clean-up activities.

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

POTENTIAL SKIN SENSITIZER.

FIRST AID

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferable by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Treat symptomatically. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia.

STORAGE

Do not store under direct sunlight. Store in areas of cool temperature. Do not store in granular applicators for prolonged periods of time (maximum 24hours).

RETURNABLE CONTAINER

Disposal of Container: Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

DISPOSAL

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the

directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

All product names are registered trademarks of their respective companies.

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

2011-5024
2011-11-22

BASE

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	----------	-----------

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS

Pour la suppression des graminées et des dicotylédones avant la levée dans plusieurs grandes cultures

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 22744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE: TRIFLURALINE 10%

CONTENU NET: 22,7 kg.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

05/10

FRONT

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	----------	-----------

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS

Pour la suppression des graminées et des dicotylédones avant la levée dans plusieurs grandes cultures

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 22744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE: TRIFLURALINE 10%

CONTENU NET: 22,7 kg.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

05/10

PRÉCAUTIONS : DANGER: IRRITANT POUR LES YEUX – ATTENTION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après l'épandage, bien se laver les mains et les bras. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. Ne pas contaminer les plans d'eau. Entreposer dans son sac d'origine.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer directement au soleil. Garder au frais. Ne pas laisser dans le distributeur de granulés pendant plus de 24 heures.

CONTENANT À RETOURNER

Élimination du contenant: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les noms de produits sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

DATAPAK

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	----------	-----------

BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS

Pour la suppression des graminées et des dicotylédones avant la levée dans plusieurs grandes cultures

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 22744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE: TRIFLURALINE 10%

CONTENU NET: 22,7 kg.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-265-4624

05/10

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CULTURES HOMOLOGUÉES

Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS est un herbicide qui est spécialement formulé pour la suppression de certaines graminées et des dicotylédones annuelles dans le colza (Canola), l'orge (traitement d'automne seulement), le lin (traitements d'été et d'automne seulement), le tournesol, la moutarde, la lentille (traitement d'automne seulement), le pois (de grande culture et de conserve), la féverole, le soya, le haricot sec et la luzerne (cultures de protection du lin et du colza [Canola] seulement).

IL NE FAUT PAS UTILISER LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS SUR UNE CULTURE POUR LAQUELLE IL N'EST PAS HOMOLOGUÉ.

SI ON N'EN SUIT PAS LE MODE D'EMPLOI, LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE OU CAUSER DES DÉGÂTS AUX CULTURES.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un

conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles des résistances, s'adresser à Service technique au 800-265-4624 ou à www.uap.ca.

TRAITEMENTS HERBICIDES DE PRÉLEVÉE EN AUTOMNE

Pour des raisons de conservation des sols, il est déconseillé d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS en automne sur les sols sujets à l'érosion par le vent, l'eau et d'autres facteurs. Un traitement d'automne sur une jachère peut, dans certaines conditions, prédisposer le champ à l'érosion par le vent et/ou l'eau et n'est donc pas conseillé.

Avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, en lire attentivement le mode d'emploi au complet.

MODE D'EMPLOI DANS TOUTES LES CULTURES

- Ne pas épandre sur les sols contenant plus de 15% de matières organiques (ou, dans le cas de l'orge, plus de 10% de matières organiques), tels que les sols tourbeux ou organiques.
- Ne pas épandre sur les sols mouilleux et inondables.
- Ne pas épandre sur les sols où il y a beaucoup de bosses ou de mottes ou qui se travaillent mal.
- Pour maximiser la suppression des mauvaises herbes et la tolérance de la culture, suivre le mode d'emploi en tout temps. Lire le mode d'emploi au complet avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

ATTENTION

Des populations de sétaire verte tolérant la trifluraline se sont développées dans un certain nombre de champs de l'Ouest du Canada qu'on avait traités à la trifluraline à maintes reprises et pendant longtemps. Les produits à base de trifluraline ou d'éthylfluraline (c.-à-d. l'ADVANCE, le BONANZA, l'HERITAGE, le RIVAL, le TREFLAN, le TRIFLUREX, le FORTRESS et l'EDGE) ne suppriment pas la sétaire verte tolérant la trifluraline. Pour retarder la sélection et la propagation de la sétaire verte tolérant la trifluraline, ne pas utiliser ces produits à maintes reprises dans le même champ, ou faire un traitement herbicide à part pour supprimer la sétaire verte tolérant la trifluraline.

Si on épand du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur des sols inondables (où l'eau stagne pendant plus de 3 à 5 jours), la suppression risque d'être réduite. Une telle réduction de la suppression peut se produire si les sols sont inondés entre le moment où on épand le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et le moment où la culture arrive à maturité (la récolte). Si les sols sont inondés pendant longtemps (3 semaines ou plus), la suppression risque d'être nulle.

Ne pas épandre sur des champs où du fumier a été épandu au cours des 12 derniers mois. Après ce temps, s'assurer que le fumier s'est bien désintégré et qu'on l'a incorporé au sol jusqu'à une profondeur de 10 à 15 cm.

Si on en suit le mode d'emploi, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne causera pas de dégâts à la culture traitée. Certains facteurs comme la profondeur de semis, l'excès d'humidité, le temps froid, les maladies des plantules, la mauvaise fertilité du sol, la sécheresse et la salinité du sol peuvent augmenter le risque de dégâts dus au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et, par conséquent, retarder la maturité de la culture et/ou en diminuer le rendement.

Les cultures très sensibles, telles que l'avoine cultivée, la betterave à sucre et les graminées annuelles à petites graines (la fléole des prés, l'alpiste des Canaries et la féтуque rouge traçante), ne devraient pas être cultivées en rotation l'année suivant l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application.

Jeter les vêtements et les autres matières absorbantes qui ont été fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour réduire les rejets par volatilisation de trifluraline dans l'environnement, ce produit ne doit être appliqué que par temps frais, le matin ou le soir, lorsque la température de l'air est de 15 °C ou moins. Pour réduire encore davantage la volatilisation dans l'atmosphère, il faut procéder à l'incorporation dans le sol tout de suite après le traitement.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX CULTURES EN ROTATION

La vitesse de décomposition du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS est influencée par les facteurs du milieu qui sont présents l'année du traitement

et le printemps suivant (c.-à-d. du 1er mai au 1er mai). Si, pendant cette période, les précipitations sont inférieures à la normale, l'arrière-effet sera plus grand la saison de croissance suivante.

Les cultures en rotation (p.ex., le blé) peuvent subir des dégâts si on les fait pousser la deuxième année de la rotation à la suite d'une sécheresse du sol la première année de la rotation après l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Pour réduire les dégâts à ces cultures, semer celles-ci peu profondément dans un lit de semence tiède et humide.

ATTENTION

NE PAS SE SERVIR DES CULTURES TRAITÉES COMME FOURRAGE; IL N'Y A PAS ASSEZ DE DONNÉES POUR JUSTIFIER CET USAGE.

MODE D'EMPLOI DANS LES OLÉAGINEUX, LES CULTURES SPÉCIALES ET L'ORGE MAUVAISES HERBES SENSIBLES

GRAMINÉES ANNUELLES: Folle avoine, sétaires verte et glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, pâturin annuel, digitale, éragrostide fétide, bromes, brome des seigles et éleusine de l'Inde.

DICOTYLÉDONNES ANNUELLES: Amarantes, chénopode blanc, stellaire moyenne, mollugine verticillée, renouées, pourpier potager, saponaire des vaches et renouée liseron.

Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS supprime les mauvaises herbes susmentionnées si on l'épand à la dose conseillée et qu'on en suit le mode d'emploi. S'assurer de l'incorporer comme il est indiqué. La folle avoine et la renouée liseron échapperont peut-être en partie à l'action herbicide du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, mais la concurrence de la culture les réprimera efficacement, de sorte que leur concurrence avec la culture sera faible ou nulle.

PÉRIODE D'ÉPANDAGE

Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS avant la plantation de la culture et avant la levée des mauvaises herbes, et bien l'incorporer au sol pour que son action herbicide s'exerce sur toutes les mauvaises herbes sensibles. Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne supprimera pas les mauvaises herbes sensibles qui auront déjà levé au moment de l'épandage. Il ne supprimera que les mauvaises herbes sensibles à mesure qu'elles germeront.

PRÉPARATION DE LA TERRE

Avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, s'assurer qu'on a éliminé toutes les mauvaises herbes déjà levées par passage des disques, travail du sol ou suppression chimique. Le BONANZA 10G HERBICIDE

EN GRANULÉS peut s'épandre sur un sol couvert de chaume ou de déchets; cependant, s'il y a beaucoup de déchets, on devrait bien passer les disques sur le sol avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS pour permettre au produit de pénétrer dans le sol de surface. S'assurer de briser toutes les grosses mottes de terre avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

Si du fumier a été étendu dans le champ, s'assurer de bien incorporer le fumier au sol en travaillant celui-ci deux fois avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Si on a brûlé le champ pour le débarrasser des résidus de la culture précédente (paille, déchets, etc.), s'assurer de travailler le sol au moins une fois avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

NOTA: NE PAS LABOURER (AVEC UNE CHARRUE À SOCS) LA TERRE AVANT D'Y ÉPANDRE LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

MÉTHODE D'ÉPANDAGE

Épandre uniformément le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à la surface du sol au moyen d'un distributeur de granulés bien calibré. En suivant les indications données sur la présente étiquette ou par le fabricant du matériel, régler le distributeur de façon à fournir la quantité voulue de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Ces indications ne sont qu'un point de départ pour le calibrage du matériel, et on devrait vérifier souvent le distributeur pour s'assurer qu'on épand la bonne dose de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. S'assurer d'épandre uniformément le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à toute la surface du sol, et éviter que les granulés se concentrent en bandes étroites, etc. Incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS dans le même sens qu'on l'a épandu et moins de 24 heures après l'avoir épandu. S'assurer qu'on brise toutes les mottes de terre pendant l'incorporation. Les cultures sensibles en rotation ne subiront pas de dégâts si l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS se fait uniformément. Éviter le chevauchement pendant l'épandage.

NOTA: NE PAS ÉPANDRE LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS DU HAUT DES AIRS.

INCORPORATION

N'incorporer qu'avec un instrument à disques ou un cultivateur. Les cultivateurs en profondeur sont déconseillés. Pour la première incorporation, il est conseillé d'utiliser des disques en tandem. Ne pas faire la première incorporation plus de 24 heures après l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Les deux incorporations devraient se faire jusqu'à une profondeur de 8 à 10cm (3 à 4po). Il faut que la deuxième incorporation soit perpendiculaire à la première. La vitesse d'avancement devrait être de 6 à 10km/h (4 à 6mi/h) si on utilise un instrument à disques ou de 10 à 13km/h (6 à 8mi/h) si on utilise un cultivateur.

NOTA:

- Pour maximiser la suppression et la tolérance de la culture, n'incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS que jusqu'à une profondeur de 8 à 10cm (3 à 4po).
- Si le sol est couvert de chaume ou de déchets, utiliser un instrument à disques pour incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.
- Si le sol se travaille bien, on devrait utiliser un cultivateur pour incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.
- Afin que le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS se libère mieux et qu'il soit plus efficace contre les mauvaises herbes, attendre au moins 5 jours avant de faire la deuxième incorporation.

INSTRUCTIONS POUR LE TRAITEMENT D'ÉTÉ

Pour la suppression du lin, du colza (Canola), ou de la féverole l'année suivante, épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur la jachère entre le 1er juin et le 1er septembre, à la dose d'été, et l'incorporer au sol moins de 24 heures après son épandage. Des incorporations ultérieures pourront se faire chaque fois qu'il y aura des mauvaises herbes résistantes pendant le reste de la période de jachère. Avant la plantation le printemps suivant, un travail superficiel du sol sera nécessaire, une fois que le sol se sera réchauffé, pour préparer le lit de semence. Il vaut mieux que ce travail superficiel du sol se fasse avec un vibroculteur ou un instrument à disques dont la profondeur de coupe est de 5 à 8cm (2 à 3po).

INSTRUCTIONS POUR LE TRAITEMENT D'AUTOMNE

Pour supprimer les mauvaises herbes l'année suivante, épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur le sol en automne, entre le 1er septembre et l'engel du sol, à la dose d'automne, et l'y incorporer selon les instructions. Ne pas faire la première incorporation plus de 24 heures après l'épandage. La deuxième incorporation, jusqu'à la profondeur conseillée, peut se faire au printemps, au moment de la préparation du lit de semence. Si les deux incorporations se font en automne, un travail superficiel du sol sera nécessaire le printemps suivant, avant le semis. Il vaut mieux que ce travail superficiel du sol se fasse avec un vibroculteur ou un instrument à disques dont la profondeur de coupe est de 5 à 8cm (2 à 3po). Il est préférable que les deux incorporations se fassent en automne. Pour ce qui est de l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur l'orge et sur la lentille et le lin, consulter les sections particulières à ces cultures.

NOTA: Au printemps, après avoir fait un traitement d'été ou d'automne au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et avant de semer, s'assurer de travailler le sol, jusqu'à une profondeur de 5 à 8cm (2 à 3po), avec un instrument à disques ou un vibroculteur. Cela devrait se faire quand le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Au cours du travail du sol, s'assurer

de supprimer les jeunes mauvaises herbes et de ne pas les transplanter. Semer dans un lit de semence sans mauvaises herbes et bien préparé.

BONANZA À 10% EN GRANULÉS

Toutes les cultures, sauf l'orge, le blé, le lin et la lentille
Doses conseillées (produit) en kilogrammes par hectare (livres par acre)
Hectares (acres) par sac

Saison et cultures	Sols: textures, teneurs en matières organiques (MO) et zones			
	Légers Sable, loam sableux		Moyens ou lourds Loam, loam limoneux, limon, loamsablo-argileux, loam limono-argileux, argile limoneuse, argile	
	2 à 6% de OM	6 à 15% de OM	2 à 6% de OM	6 à 15% de MO
	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols brun foncé, noir et noir intense	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols noir et noir intense
TRAITEMENT D'AUTOMNE Colza (Canola), pois (de grande culture et de conservation), moutarde, tournesol, féverole, soya, haricot sec, luzerne. En cas de forte infestation de folle avoine, utiliser la dose maximale.	11 kg (24 lbs)	14 kg (31 lbs)	14 kg (31 lbs)	14 à 17kg (31 à 38lbs)
	2,1 ha/sac (5 acres/sac)	1,6 ha/sac (4 acres/sac)	1,6 ha/sac (4 acres/sac)	1,3 à 1,6 ha/sac (3,3 à 4 acres/sac) En cas de forte infestation de folle avoine, utiliser la dose maximale.
Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.				
TRAITEMENT D'ÉTÉ Colza (Canola), féverole	17 kg (38lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (38lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (38lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (38lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)
	Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.			

BONANZAÀ 10% EN GRANULÉS POUR LA LENTILLE ET LE LIN

Traitements d'automne et d'été seulement

Doses conseillées (produit) en kilogrammes par hectare (livres par acre)

Hectares (acres) par sac

Saison et cultures	Sols: textures, teneurs en matières organiques (MO) et zones			
	Légers Sable, loam sableux		Moyens ou lourds Loam, loam limoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, argile limoneuse, argile	
	2 à 6% de OM	6 à 15% de OM	2 à 6% de OM	6 à 15% de MO
	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols brun foncé, noir et noir intense	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols noir et noir intense
TRAITEMENT D'AUTOMNE Lentille et lin	11 kg (24 lbs)	14 kg (31 lbs)	11 kg (31 lbs)	14 à 17kg (31 à 38lbs)
	2,1 ha/sac (5 acres/sac)	1,6 ha/sac (4 acres/sac)	2,1 ha/sac (5 acres/sac)	1,3 à 1,6ha/sac (3,3 à 1,6 acres/sac)
Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.				
SUMMER APPLICATION Lin seulement	17 kg (38lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (38lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (38lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)	17 kg (38lbs) 1,3 ha/sac (3,3 acres/sac)
	Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.			

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AU LIN ET À LA LENTILLE

- Sur le lin, l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS peut se faire en été ou en automne.
- Sur la lentille, n'épandre qu'en automne.

- Les deux incorporations devraient se faire en automne (ou en été), avant le semis du lin ou de la lentille au printemps.
- Pour s'assurer que le lit de semence est ferme et que la profondeur de semis est constante, il est conseillé de travailler peu profondément le sol et de tasser le lit de semence au printemps.
- Semer avec un semoir en lignes, à une profondeur de 2 à 4cm ($\frac{3}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ po), dans un lit de semence humide et ferme.
- Semer le lin et la lentille quand la température du sol est supérieure à 6°C (42°F), généralement après la mi-mai.
- Les facteurs du milieu mentionnés dans la section «MODE D'EMPLOI DANS TOUTES LES CULTURES» peuvent causer des dégâts à la culture et en diminuer le rendement.

BONANZA À 10% EN GRANULÉS POUR L'ORGE

Traitement d'automne seulement — entre le 1er sept. et l'engel du sol
Doses conseillées (produit) en kilogrammes par hectare (livres par acre)
Hectares (acres) par sac

Saison et cultures	Sols: textures, teneurs en matières organiques (MO) et zones			
	Légers	Moyens ou lourds		
	Toutes les textures; 2 à 4 % de matières organiques	Toutes les textures; 4 à 6 % de matières organiques	Sable et loam sableux; 6 à 10 % de matières organiques	Loam, loam limoneux, limon, loam limono-argileux, loam argileux, loam, sablo-argileux, argile limoneuse et argile; 6 à 10%de matières organiques
	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols boisés brun, brun foncé, noir et gris	Sols brun, brun foncé, et noir	Sols noir et noir intense
TRAITEMENT D'AUTOMNE	8,5 kg (19 lbs)	11 kg (24 lbs)	11 kg (24 lbs)	14kg (31 lbs)
Orge	2,7 ha/sac (7 acres/sac)	2,1 ha/sac (5 acres/sac)	2,1 ha/sac (5 acres/sac)	1,6 ha/sac (4 acres/sac)
Remarque: Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS entre le 1er sept. et l'engel du sol. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage.				

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES À L'ORGE

- Sur l'orge, il est conseillé de n'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS qu'en automne.
- L'orge est une céréale qui lève et pousse vite et qui, une fois implantée, a une grande aptitude naturelle à soutenir la concurrence. **POUR LES AUTRES CULTURES HOMOLOGUÉES, NE PAS UTILISER LES DOSES POUR L'ORGE. LES DOSES À UTILISER POUR LES AUTRES CULTURES HOMOLOGUÉES SONT INDIQUÉES DANS LES SECTIONS SUR LES OLÉAGINEUX ET LES CULTURES SPÉCIALES ET SUR LA LENTILLE ET LE LIN.**
- La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS et jusqu'à une profondeur de 8 à 10 cm (3 à 4 po). La deuxième incorporation devrait aussi se faire en automne, perpendiculairement à la première. Pour maximiser l'efficacité du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, attendre 5 jours avant de faire la deuxième incorporation.
- Si on utilise la dose minimale, la folle avoine et la renouée liseron risquent d'échapper en partie à l'action herbicide du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Avant de semer l'orge dans les parties basses des champs où la population de folle avoine est élevée, on devrait travailler le sol pour diminuer la densité de la folle avoine.
- Sur tous les sols contenant 6 à 10 % de matières organiques, sauf le sable et le loam sableux, utiliser la dose maximale de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.
- Ne pas épandre de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS pour la suppression de l'orge sur les terres traitées à l'ADVANCE, au BONANZA, au TRIFLUREX, au TREFLAN, à l'EDGE, à l'HERITAGE, au FORTRESS ou au RIVAL depuis le 1er juin de l'année précédente.
- Ne pas épandre sur les sols contenant moins de 2% de matières organiques.
- Le semis devrait se faire avec un semoir en lignes, dans un lit de semence humide et tiède. Ne pas semer si le sol est froid. Si le semis se fait avec un semoir à disques ou un semoir pneumatique, éviter les variations de la profondeur de semis et s'assurer que le lit de semence est ferme en le tassant après le semis.
- Ne pas semer tôt, quand le sol est froid.
- L'orge ressentira peut-être des effets en début de saison, mais ces effets sont temporaires, et la culture s'en remettra et donnera son plein rendement.
- Si l'épandage se fait sur des buttes fortement érodées, le peuplement de la culture risque d'être réduit.
- Si l'épandage se fait sur un sol dont la teneur en matières organiques ou la texture varient considérablement, la tolérance de la culture risque d'être réduite et la suppression risque d'être variable.
- Pour les doses de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à utiliser sur l'orge, consulter le tableau ci-dessus.

TRAITEMENT DES TERRES EN CHAUME ET DES JACHÈRES EN AUTOMNE POUR LA SUPPRESSION DE LA SÉTAIRE VERTE DANS LE BLÉ CULTURES HOMOLOGUÉES

Blé de printemps (demi-nain y compris)

Blé dur

MAUVAISE HERBE SUPPRIMÉE L'ANNÉE DE RÉCOLTE

Sétaire verte*

Pendant l'année de récolte, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS supprimera la sétaire verte de façon acceptable sur le plan commercial.

* Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne supprimera pas la sétaire verte tolérant la trifluraline. Voir les conseils spécifiques dans la section « AVERTISSEMENT » de la présente étiquette.

DOSE CONSEILLÉE DE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS PAR HECTARE

(Traitement d'automne)

Sols contenant entre 2% et 8% de matières organiques

Période d'épandage

Entre le 1er sept. et l'engel du sol

Dose de produit par hectare

5,5kg/ha

AVERTISSEMENT

- Si l'épandage se fait sur des buttes fortement érodées, le peuplement de la culture risque d'être réduit.
- Pour le blé, la dose maximale est de 5,5kg/ha. Ne pas utiliser une dose supérieure pour le blé, sinon la culture risque de subir des dégâts.

ATTENTION

Pour le blé, ne pas épandre de BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur une terre en chaume en automne si la culture récoltée l'année courante a été traitée au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, à l'HÉRITAGE (ou un autre produit à base de trifluraline) ou à l'EDGE (ou un autre produit à base d'éthylfluraline). Cela comprend les traitements faits l'été ou l'automne précédents.

PRÉPARATION DE LA TERRE

On peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS en automne sur une jachère ou sur du chaume sur pied ou déjà travaillé, pourvu que les déchets n'empêchent pas le mélange de la terre en bouchant l'instrument. On peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS par-dessus des pousses vertes, pourvu que celles-ci ne nuisent pas au mélange de la terre. Si les pousses vertes sont denses (c.-à-d. qu'elles nuisent au mélange de la terre), les supprimer, avec un cultivateur ou avec un herbicide conseillé, avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Si on s'est débarrassé de l'andain en le brûlant, travailler le sol une fois pour le débarrasser

de la couche de charbon avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

ÉPANDAGE

Pour supprimer la sétaire verte l'année suivante, on peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS en automne, entre le 1er septembre et l'engel du sol. Pour que l'épandage soit uniforme, utiliser un distributeur d'herbicide en granulés bien calibré. Calibrer le distributeur selon les directives du fabricant, et vérifier sou-vent le matériel pendant l'épandage pour s'assurer qu'il fonctionne comme il faut. Éviter que le produit se concentre en bandes étroites. Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à la surface du sol et, si possible, l'incorporer à celui-ci du même coup. S'assurer de briser les grosses mottes. L'incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage. Si on en suit le mode d'emploi, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne nuira pas aux cultures qui suivront en rotation; cependant, si on en épand trop (s'il y a chevauchement, si le distributeur est mal calibré, si l'épandage n'est pas uniforme, etc.), le peuplement des cultures suivantes risque d'être réduit.

INCORPORATION

Incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS au sol dans deux sens, avec un cultivateur, un cultivateur en profondeur ou un instrument à disques, à une vitesse d'avancement de 8 à 10km/h et jusqu'à une profondeur de 5 à 8cm. La deuxième incorporation devrait se faire perpendiculairement à la première et à la même profondeur. Si on veut laisser une couche de déchets pendant l'hiver, on peut faire la première incorporation en automne et la deuxième au printemps, au moment de la préparation du lit de semence. On peut faire les deux incorporations en automne. Le cas échéant, il est conseillé de prévoir un intervalle d'au moins 3 jours entre la première incorporation et la deuxième. Cela permettra au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS de se libérer en plus grande quantité parmi les particules du sol et de se répartir plus uniformément dans le sol. La deuxième incorporation devrait se faire perpendiculairement à la première et à la même profondeur. S'il y a des croûtes ou des bosses sur le sol ou que celui-ci est trop mouillé pour que le mélange se fasse bien, on ne devrait pas incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS avec un cultivateur. Si l'incorporation se fait avec un instrument dont la profondeur de coupe est inférieure à 5cm ou supérieure à 8cm, il se peut que la suppression soit irrégulière ou que la culture subissent des dégâts.

Les extirpateurs à tringles, les herses et les semoirs à houes ne conviennent pas à l'incorporation du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

PRÉPARATION DU LIT DE SEMENCE AU PRINTEMPS

Le travail du sol au printemps, à la suite d'un traitement d'automne au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, devrait se faire quand le sol est assez chaud pour favoriser la germination.

Si on n'a fait qu'une seule incorporation en automne afin de laisser une couche de déchets, le travail du sol au printemps devrait se faire obliquement ou perpendiculairement à l'incorporation d'automne, jusqu'à une profondeur de 5 à 8cm.

Si on a fait les deux incorporations en automne, on peut faire un travail superficiel du sol (pas plus profond que l'incorporation d'automne), avec un cultivateur ou un instrument à disques.

Éviter de transplanter les jeunes mauvaises herbes.

Semer dans un lit de semence ferme, humide et sans mauvaises herbes, au moyen d'un semoir à roue de pression à deux disques ou d'un semoir à houes, à une profondeur de 3 à 6cm.

Si on utilise un semoir à disques ou un semoir pneumatique, il ne sera peut-être pas nécessaire de faire un travail du sol à part au printemps. Cependant, il faut régler le semoir à disques ou le semoir pneumatique de façon à ce qu'il place les semences à une profondeur de 3 à 6cm, et on devrait bien tasser le lit de semence ou le herser après le semis pour favoriser la germination.

BLÉ: Pour réduire le risque de dégâts au blé, utiliser des semences de qualité et des pratiques agronomiques qui en favoriseront la pousse. Éviter de semer en profondeur, d'ameublir le lit de semence et de semer dans un sol froid.

BLÉ DEMI-NAIN: Si on sème du blé demi-nain, il faut le faire peu profondément. Pour ce qui est de la bonne profondeur de semis, voir ce qu'on conseille dans la région.

MODE D'EMPLOI DU BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS SUR LES JACHÈRES

Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS est un herbicide de prélevée qui, une fois incorporé (mêlé) au sol, supprime plusieurs graminées et dicotylédones annuelles pendant les deux ans de la rotation jachère blé. LE BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS SUPPRIME LES MAUVAISES HERBES QUI Y SONT SENSIBLES EN TUANT LEURS PLANTULES À MESURE QU'ILS GERMENT. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

CULTURES HOMOLOGUÉES

Blé de printemps (demi-nain y compris)

Blé dur

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

ANNÉE DE JACHÈRE

Échinochloa pied-de-coq	Renouée liseron
Saponaire des vaches	Sétaire verte*
Chénopode blanc	Folle avoine
Ivraie de Perse	Folle

ANNÉE DE RÉCOLTE

Chénopode blanc
Renouée liseron***
Sétaire verte
avoine**

Amarante à racine rouge

* Le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne supprimera pas la sétaire verte tolérant la trifluraline. Voir les conseils spécifiques dans la section « AVERTISSEMENT » de la présente étiquette.

**Pendant l'année de récolte, la suppression de la folle avoine peut varier selon la population de folle avoine et les conditions du sol et climatiques.

***La renouée liseron échappera peut-être en partie à l'action herbicide du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS, mais sa croissance sera retardée, donc sa concurrence sera limitée.

NOTA: Pendant l'année de jachère, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne supprimera pas toutes les mauvaises herbes sensibles qu'après la deuxième incorporation, c.-à-d. une fois qu'une couche uniforme de terre aura été traitée au BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS. Pendant l'année de récolte, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS supprimera les mauvaises herbes de façon acceptable sur le plan commercial, comme il est indiqué ci-dessus.

ÉPANDAGE DU BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS SUR LES JACHÈRES DOSES CONSEILLÉES (kg/ha) EN SOL BRUN

		Teneur en matières organiques	
Date d'épandage		1 à 3 %	4 à 8 %
Mal	9,5	kg/ha	11,0 kg/ha
Juin	8,0	kg/ha	9,5 kg/ha
Juillet	6,5	kg/ha	8,0kg/ha

PRÉPARATION DE LA TERRE

En réduisant le nombre de travaux de jachère en une saison, on retient une couche de déchets plus importante, ce qui réduit l'érosion par le vent et l'évaporation. On peut réduire au maximum le nombre de travaux de la jachère qu'il faut en une saison en épandant le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS juste avant le premier travail de la jachère au printemps.

On peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur du chaume sur pied ou déjà travaillé, pourvu que les déchets n'empêchent pas le mélange de la terre. On peut épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS par-dessus des pousses vertes, pourvu que celles-ci ne nuisent pas au mélange de la terre. Si les pousses vertes sont denses (c.-à-d. qu'elles nuisent au mélange de la terre), les détruire, avec un cultivateur ou avec un herbicide conseillé, avant d'épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS.

ÉPANDAGE

L'épandage du BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS sur les jachères permet de supprimer les mauvaises herbes pendant les deux ans de la rotation

jachère-blé. Épandre uniformément le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS au moyen d'un distributeur de granulés bien calibré. Calibrer le distributeur selon les directives du fabricant, et vérifier souvent le matériel pendant l'épandage pour s'assurer qu'il fonctionne comme il faut. Éviter que le produit se concentre en bandes étroites. Épandre le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS à la surface du sol et, si possible, l'incorporer à celui-ci du même coup (voir les détails sur l'incorporation ci-dessous). S'assurer de briser les grosses mottes. Si on en suit le mode d'emploi, le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS ne causera pas de dégâts au blé qu'on cultivera en rotation après l'année de jachère; cependant, si on en épand trop (s'il y a chevauchement, si le distributeur est malcalibré ou si l'épandage ne se fait pas uniformément), il se peut que le peuplement des cultures suivantes soit réduit, que leur développement soit retardé ou que leur rendement soit diminué.

TRAVAUX D'INCORPORATION

Pour incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS au sol, le mélanger avec la terre dans deux sens, avec un cultivateur, un cultivateur en profondeur ou un instrument à disques, à une vitesse d'avancement de 8 à 10km/h. La première incorporation doit se faire moins de 24 heures après l'épandage, et la deuxième incorporation devrait se faire pas moins d'une semaine après l'épandage. Au besoin, on pourra faire d'autres incorporations pendant le reste de la période de jachère pour supprimer les mauvaises herbes résistantes qui auront poussé. Les deux premières incorporations devraient se faire jusqu'à une profondeur de 5 à 8cm. La profondeur des incorporations ultérieures ne devraient pas être supérieure à 8cm.

Après les deux incorporations, il faudra peut-être passer l'extirpateur à tringles ou faire un travail superficiel du sol pour supprimer les mauvaises herbes résistantes qui auront poussé et pour mélanger le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS plus uniformément avec la terre. Ces travaux supplémentaires du sol devraient être aussi peu profonds que possible afin de réduire au maximum l'enfouissement des déchets et l'évaporation.

S'il y a des croûtes ou des bosses sur le sol ou que celui-ci est trop mouillé pour que le mélange se fasse bien, on ne devrait pas incorporer le BONANZA 10G HERBICIDE EN GRANULÉS avec un cultivateur.

Si l'incorporation se fait avec un instrument dont la profondeur de coupe est supérieure à 8 cm, il se peut que la suppression soit irrégulière ou que la culture subissent des dégâts.

PRÉPARATION DU LIT DE SEMENCE AU PRINTEMPS

La préparation du lit de semence devrait se faire avec un cultivateur dont la profondeur de coupe est réglée à 5cm (pas plus profondément que l'incorporation), quand le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de transplanter les jeunes mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence sans mauvaises herbes, au moyen d'un semoir à deux disques ou d'un semoir à houes, à une profondeur de 3 à 6cm.

Si on utilise un semoir à disques ou un semoir pneumatique, il ne sera peut-être pas nécessaire de faire un travail du sol à part au printemps. Cependant, on devrait régler le semoir à disques ou le semoir pneumatique de façon à ce qu'il place les semences à une profondeur de 3 à 6cm, et on devrait bien tasser le lit de semence ou le herser après le semis pour favoriser la germination.

BLÉ: Pour réduire le risque de dégâts au blé, utiliser des semences de qualité et des pratiques agronomiques qui en favoriseront la pousse. Éviter de semer en profondeur, d'ameublir le lit de semence et de semer dans un sol froid.

BLÉ DEMI-NAIN: Si on sème du blé demi-nain, il faut le faire peu profondément. Pour ce qui est de la bonne profondeur de semis, voir ce qu'on conseille dans la région.

PRÉCAUTIONS : DANGER: IRRITANT POUR LES YEUX – ATTENTION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après l'épandage, bien se laver les mains et les bras. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. Ne pas contaminer les plans d'eau. Entreposer dans son sac d'origine.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

Quiconque manipule le produit doit porter un vêtement à manches longues et un pantalon long. En outre, il faut porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ainsi que lors des activités de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer directement au soleil. Garder au frais. Ne pas laisser dans le distributeur de granulés pendant plus de 24 heures.

CONTENANT À RETOURNER

Élimination du contenant: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de

réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les noms de produits sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

SAFETY DATA SHEET

BONANZA® 10G



Section 1. Identification

Product identifier : BONANZA® 10G
SDS # : 280
Other means of identification : Pest Control Product Registration Number: 22744
Product type : Granular solid.

Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Identified uses
Herbicide.
Uses advised against
Not available.

Supplier's details : Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
Telephone no.: : 1-800-328-4678 (Customer Service)
Email : retail-SDS2@nutrien.com
Emergency telephone number (with hours of operation) : CHEMTREC: 1-800-424-9300
Medical: 1-800-561-8273
(24 h)

Section 2. Hazard identification

Classification in accordance with Canada WHMIS 2015 regulation.

Classification of the substance or mixture : SKIN SENSITIZATION - Category 1
CARCINOGENICITY - Category 1
SPECIFIC TARGET ORGAN TOXICITY (REPEATED EXPOSURE) - Category 1

GHS label elements

Hazard pictograms : The image shows two GHS hazard pictograms side-by-side. The first is a red diamond with a black silhouette of a person with a starburst on their chest, representing Health Hazard. The second is a red diamond with a black exclamation mark, representing a general hazard.

Signal word : Danger
Hazard statements : May cause an allergic skin reaction.
May cause cancer.
Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure. (lungs)

Precautionary statements

General : Read label before use. Keep out of reach of children. If medical advice is needed, have product container or label at hand.
Prevention : Obtain special instructions before use. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Wear protective gloves, protective clothing and eye or face protection. Do not breathe dust or mist. Do not eat, drink or smoke when using this product. Wash thoroughly after handling.

Section 2. Hazard identification

- Response** : IF exposed or concerned: Get medical advice or attention. Take off contaminated clothing and wash it before reuse. IF ON SKIN: Wash with plenty of water. If skin irritation or rash occurs: Get medical advice or attention.
- Storage** : Store locked up.
- Disposal** : Dispose of contents and container in accordance with all local, regional, national and international regulations.

Section 3. Composition/information on ingredients

Substance/mixture : Mixture

Ingredient name	% (w/w)	CAS number
trifluralin	10	1582-09-8
silica, crystalline, quartz	7 - 10	14808-60-7

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified and hence require reporting in this section.

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

Section 4. First-aid measures

Description of necessary first aid measures

- Eye contact** : Get medical attention. Immediately flush eyes with plenty of water, occasionally lifting the upper and lower eyelids. Check for and remove any contact lenses. Continue to rinse for at least 15 minutes. Get medical attention if irritation occurs. Continue to rinse for at least 10 minutes.
- Inhalation** : Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. If not breathing, if breathing is irregular or if respiratory arrest occurs, provide artificial respiration or oxygen by trained personnel. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation. Get medical attention. If unconscious, place in recovery position and get medical attention immediately. Maintain an open airway. Loosen tight clothing such as a collar, tie, belt or waistband. In case of inhalation of decomposition products in a fire, symptoms may be delayed. The exposed person may need to be kept under medical surveillance for 48 hours.
- Skin contact** : Wash with plenty of soap and water. Remove contaminated clothing and shoes. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves. Continue to rinse for at least 10 minutes. Get medical attention. In the event of any complaints or symptoms, avoid further exposure. Wash clothing before reuse. Clean shoes thoroughly before reuse.
- Ingestion** : Wash out mouth with water. Remove dentures if any. If material has been swallowed and the exposed person is conscious, give small quantities of water to drink. Stop if the exposed person feels sick as vomiting may be dangerous. Never give anything by mouth to an unconscious person. Do not induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. If vomiting occurs, the head should be kept low so that vomit does not enter the lungs. Get medical attention. If unconscious, place in recovery position and get medical attention immediately. Maintain an open airway. Loosen tight clothing such as a collar, tie, belt or waistband.

Most important symptoms/effects, acute and delayed

Potential acute health effects

- Eye contact** : Exposure to airborne concentrations above statutory or recommended exposure limits may cause irritation of the eyes.
- Inhalation** : Exposure to airborne concentrations above statutory or recommended exposure limits may cause irritation of the nose, throat and lungs.

Section 4. First-aid measures

- Skin contact** : May cause an allergic skin reaction.
- Ingestion** : No known significant effects or critical hazards.

Over-exposure signs/symptoms

- Eye contact** : Adverse symptoms may include the following:
irritation
watering
redness
- Inhalation** : Adverse symptoms may include the following:
coughing
irritation
- Skin contact** : Adverse symptoms may include the following:
irritation
redness
- Ingestion** : No specific data.

Indication of immediate medical attention and special treatment needed, if necessary

- Notes to physician** : In case of inhalation of decomposition products in a fire, symptoms may be delayed. The exposed person may need to be kept under medical surveillance for 48 hours.
- Specific treatments** : No specific treatment. Treat symptomatically. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia.
- Protection of first-aiders** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves. Decontamination measures may be necessary. Personnel and equipment must be checked and decontaminated prior to leaving the area.

See toxicological information (Section 11)

Section 5. Fire-fighting measures

Extinguishing media

- Suitable extinguishing media** : Use an extinguishing agent suitable for the surrounding fire. Use dry chemical, CO₂, alcohol-resistant foam or water spray (fog).
- Unsuitable extinguishing media** : Do not use water jet.

Specific hazards arising from the chemical : No specific fire or explosion hazard.

Hazardous thermal decomposition products : Decomposition products may include the following materials:
carbon dioxide
carbon monoxide
nitrogen oxides
halogenated compounds

Special protective actions for fire-fighters : Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Contain and collect the water used to fight the fire for later treatment and disposal.

Special protective equipment for fire-fighters : Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode.

Remark : Contain and collect the water used to fight the fire for later treatment and disposal.

Section 6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

- For non-emergency personnel** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Evacuate surrounding areas. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilled material. Avoid breathing dust. Provide adequate ventilation. Wear appropriate respirator when ventilation is inadequate. Put on appropriate personal protective equipment.
- For emergency responders** : If specialized clothing is required to deal with the spillage, take note of any information in Section 8 on suitable and unsuitable materials. See also the information in "For non-emergency personnel".

- Environmental precautions** : Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused adverse impacts (sewers, waterways, soil or air).

Methods and materials for containment and cleaning up

- Small spill** : Avoid dust generation. Do not dry sweep. Vacuum dust with equipment fitted with a HEPA filter and place in a closed, labeled waste container. Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Move containers from spill area. Recover the material and use it for the intended purpose.
or
Place spilled material in a designated, labeled waste container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.
- Large spill** : Approach release from upwind. Avoid dust generation. Do not dry sweep. Vacuum dust with equipment fitted with a HEPA filter and place in a closed, labeled waste container. Avoid creating dusty conditions and prevent wind dispersal. Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Move containers from spill area. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Use appropriate equipment to put the spilled substance in a container for reuse or disposal. Recycle to process, if possible.
or
Dispose of via a licensed waste disposal contractor. Note: see Section 1 for emergency contact information and Section 13 for waste disposal.

Section 7. Handling and storage

Precautions for safe handling

- Protective measures** : Read label before use. Apply this product only as specified on the label. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Persons with a history of skin sensitization problems should not be employed in any process in which this product is used. Avoid exposure - obtain special instructions before use. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Do not get in eyes or on skin or clothing. Do not ingest. Avoid creating dusty conditions and prevent wind dispersal. Do not breathe dust. Wear suitable respiratory protection. If during normal use the material presents a respiratory hazard, use only with adequate ventilation or wear appropriate respirator. Keep in the original container or an approved alternative made from a compatible material, kept tightly closed when not in use. Empty containers retain product residue and can be hazardous. Do not reuse container.
- Advice on general occupational hygiene** : Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Workers should wash hands and face before eating, drinking and smoking. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas. See also Section 8 for additional information on hygiene measures.

Section 7. Handling and storage

Conditions for safe storage, including any incompatibilities : Store in accordance with local regulations. May form steep piles that can collapse without warning when transported or stored in bulk. This may damage equipment and endanger workers. The risk of cliffing and sudden collapse increases if product is loaded or stored when hot or in high humidity conditions. Avoid forming steep slopes when removing product. If product has caked, cliffed, or has adhered to the storage or transport container, stay out of the potential engulfment zone in case the material collapses. Do not enter bins, railcars or trucks without conducting a risk assessment and following all confined space entry requirements. Ensure that consideration is given to fall protection and mobile equipment securement if applicable. Carefully loosen the set product from outside the container using mechanical vibration, sledge hammers, or other devices.

Ensure that bulk bags or smaller packaged products stored in tiers are stacked, racked, blocked, interlocked, or otherwise secured to prevent sliding, rolling, or collapse. Use caution when opening truck or railcar doors as product may have shifted during transport.

Must be stored in a dry location. Absorbs moisture on long-term storage under high humidity conditions. Store away from incompatible materials (see Section 10). When product is stored in sealable containers, keep container tightly closed and sealed until ready for use. Sealable containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Do not store in unlabeled containers. Store locked up.

Section 8. Exposure controls/personal protection

Control parameters

Occupational exposure limits

Ingredient name	Exposure limits
silica, crystalline, quartz	<p>OSHA PEL Z3 (United States, 6/2016). TWA: 250 mppcf / (%SiO₂+5) 8 hours. Form: Respirable</p> <p>TWA: 10 mg/m³ / (%SiO₂+2) 8 hours. Form: Respirable</p> <p>OSHA PEL (United States, 5/2018). TWA: 50 µg/m³ 8 hours. Form: Respirable dust</p> <p>ACGIH TLV (United States, 3/2020). TWA: 0.025 mg/m³ 8 hours. Form: Respirable fraction</p> <p>NIOSH REL (United States, 10/2016). TWA: 0.05 mg/m³ 10 hours. Form: respirable dust</p> <p>British Columbia Provincial: (Canada, 1/2020). TWA: 0.025 mg/m³ 8 hours. Form: Respirable</p> <p>CA Quebec Provincial. (Canada, 7/2019). TWAEV: 0.1 mg/m³ 8 hours. Form: Respirable dust.</p> <p>CA Alberta Provincial: (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 0.025 mg/m³ 8 hours. Form: Respirable particulate</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 0.1 mg/m³ 8 hours. Form: Respirable particulate matter.</p> <p>Saskatchewan Provincial: (Canada, 7/2013). TWA: 0.05 mg/m³ 8 hours. Form: respirable fraction</p>
naphthalene	<p>ACGIH TLV (United States, 3/2020). Absorbed through skin. TWA: 10 ppm 8 hours. TWA: 52 mg/m³ 8 hours.</p> <p>NIOSH REL (United States, 10/2016).</p>

Section 8. Exposure controls/personal protection

TWA: 10 ppm 10 hours.
 TWA: 50 mg/m³ 10 hours.
 STEL: 15 ppm 15 minutes.
 STEL: 75 mg/m³ 15 minutes.
OSHA PEL (United States, 5/2018).
 TWA: 10 ppm 8 hours.
 TWA: 50 mg/m³ 8 hours.
CA Alberta Provincial:
 (Canada, 6/2018). Absorbed through skin.
 15 min OEL: 15 ppm 15 minutes.
 8 hrs OEL: 10 ppm 8 hours.
 8 hrs OEL: 52 mg/m³ 8 hours.
 15 min OEL: 79 mg/m³ 15 minutes.
British Columbia Provincial: (Canada, 1/2020).
 Absorbed through skin.
 TWA: 10 ppm 8 hours.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Absorbed through skin.
 TWA: 10 ppm 8 hours.
CA Quebec Provincial. (Canada, 7/2019).
 TWAEV: 10 ppm 8 hours.
 TWAEV: 52 mg/m³ 8 hours.
 STEV: 15 ppm 15 minutes.
 STEV: 79 mg/m³ 15 minutes.
Saskatchewan Provincial: (Canada, 7/2013).
 Absorbed through skin.
 STEL: 15 ppm 15 minutes.
 TWA: 10 ppm 8 hours.

- Appropriate engineering controls** : Use only with adequate ventilation. If user operations generate dust, fumes, gas, vapor or mist, use process enclosures, local exhaust ventilation or other engineering controls to keep worker exposure to airborne contaminants below any recommended or statutory limits.
- Environmental exposure controls** : Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

Individual protection measures

Contact your personal protective equipment manufacturer to verify the compatibility of the equipment for the intended purpose.

- Hygiene measures** : Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Appropriate techniques should be used to remove potentially contaminated clothing. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace. Wash contaminated clothing before reusing. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.
- Eye/face protection** : Safety eyewear complying with an approved standard should be used when a risk assessment indicates this is necessary to avoid exposure to liquid splashes, mists, gases or dusts. If contact is possible, the following protection should be worn, unless the assessment indicates a higher degree of protection: safety glasses with side-shields. If operating conditions cause high dust concentrations to be produced, use dust goggles.

Skin protection

Section 8. Exposure controls/personal protection

- Hand protection** : Chemical-resistant, impervious gloves complying with an approved standard should be worn at all times when handling chemical products if a risk assessment indicates this is necessary. Considering the parameters specified by the glove manufacturer, check during use that the gloves are still retaining their protective properties. It should be noted that the time to breakthrough for any glove material may be different for different glove manufacturers. In the case of mixtures, consisting of several substances, the protection time of the gloves cannot be accurately estimated.
- Body protection** : Personal protective equipment for the body should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product. Recommended: Long-sleeved shirt and long pants.
- Other skin protection** : Appropriate footwear and any additional skin protection measures should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.
- Respiratory protection** : Based on the hazard and potential for exposure, select a respirator that meets the appropriate standard or certification. Respirators must be used according to a respiratory protection program to ensure proper fitting, training, and other important aspects of use.

Section 9. Physical and chemical properties and safety characteristics

The conditions of measurement of all properties are at standard temperature and pressure unless otherwise indicated.

Appearance

- Physical state** : Solid. [Granular.]
- Color** : Yellow to orange.
- Odor** : Mild aromatic.
- Odor threshold** : Not available.
- pH** : 7.7 [Conc. (% w/w): 50%]
- Melting point/freezing point** : Not available.
- Boiling point, initial boiling point, and boiling range** : Not available.
- Flash point** : Closed cup: Not applicable.
- Evaporation rate** : Not available.
- Flammability** : Not available.
- Lower and upper explosion limit/flammability limit** : Not applicable.
- Vapor pressure** : Not available.
- Relative vapor density** : Not applicable.
- Relative density** : 1.008 to 1.032
- Bulk density** : 8.4 to 8.6 lb/gal
- Solubility in water** : Insoluble.
- Partition coefficient: n-octanol/water** : Not applicable.
- Auto-ignition temperature** : Not applicable.
- Decomposition temperature** : Not available.
- Viscosity** : Not applicable.
- Particle characteristics**
- Median particle size** : Not available.

Section 10. Stability and reactivity

- Reactivity** : No specific test data related to reactivity available for this product or its ingredients.
- Chemical stability** : The product is stable.
- Possibility of hazardous reactions** : Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.
- Conditions to avoid** : Keep away from heat, sparks and flame. Avoid dust generation.
- Incompatible materials** : Strong oxidizers and acids.
- Hazardous decomposition products** : Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

Section 11. Toxicological information

Information on toxicological effects

Acute toxicity

Product/ingredient name	Result	Species	Dose	Exposure
trifluralin	LD50 Dermal	Rat	>5 g/kg	-
silica, crystalline, quartz	TDL _o Oral	Rat	120 g/kg	-
naphthalene	LD50 Dermal	Rabbit	>20 g/kg	-
	LD50 Oral	Rat	490 mg/kg	-

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Irritation/Corrosion

Product/ingredient name	Result	Species	Score	Exposure	Observation
solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic naphthalene	Skin - Mild irritant	Rabbit	-	24 hours 500 uL	-
	Skin - Mild irritant	Rabbit	-	495 mg	-
	Skin - Severe irritant	Rabbit	-	24 hours 0.05 MI	-

Conclusion/Summary

Skin : No known significant effects or critical hazards.

Eyes : No known significant effects or critical hazards.

Respiratory : No known significant effects or critical hazards.

Sensitization

Not available.

Conclusion/Summary

Skin : May cause an allergic skin reaction.

Respiratory : No known significant effects or critical hazards.

Mutagenicity

Not available.

Conclusion/Summary

: No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity

Not available.

Section 11. Toxicological information

Conclusion/Summary : Contains respirable size crystalline silica, which may cause lung disease and/or cancer.

Classification

Product/ingredient name	IARC	NTP	ACGIH
trifluralin	3	-	-
silica, crystalline, quartz	1	Known to be a human carcinogen.	A2
naphthalene	2B	Reasonably anticipated to be a human carcinogen.	A3

Reproductive toxicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Teratogenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Specific target organ toxicity (single exposure)

Not available.

Specific target organ toxicity (repeated exposure)

Product/ingredient name	Category	Route of exposure	Target organs
silica, crystalline, quartz	Category 1	inhalation	lungs

Aspiration hazard

Product/ingredient name	Result
solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	ASPIRATION HAZARD - Category 1

Information on the likely routes of exposure : Dermal contact. Eye contact. Inhalation. Ingestion.

Potential acute health effects

Eye contact : Exposure to airborne concentrations above statutory or recommended exposure limits may cause irritation of the eyes.

Inhalation : Exposure to airborne concentrations above statutory or recommended exposure limits may cause irritation of the nose, throat and lungs.

Skin contact : May cause an allergic skin reaction.

Ingestion : No known significant effects or critical hazards.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Eye contact : Adverse symptoms may include the following:
irritation
watering
redness

Inhalation : Adverse symptoms may include the following:
coughing
irritation

Section 11. Toxicological information

- Skin contact** : Adverse symptoms may include the following:
irritation
redness
- Ingestion** : No specific data.

Delayed and immediate effects and also chronic effects from short and long term exposure

Short term exposure

- Potential immediate effects** : See above.
- Potential delayed effects** : See below.

Long term exposure

- Potential immediate effects** : See above.
- Potential delayed effects** : See below.

Potential chronic health effects

Not available.

- General** : Causes damage to organs through prolonged or repeated exposure. Repeated or prolonged inhalation of dust may lead to chronic respiratory irritation. Once sensitized, a severe allergic reaction may occur when subsequently exposed to very low levels.
- Carcinogenicity** : May cause cancer. Risk of cancer depends on duration and level of exposure.
- Mutagenicity** : No known significant effects or critical hazards.
- Reproductive toxicity** : No known significant effects or critical hazards.

Numerical measures of toxicity

Acute toxicity estimates

Product/ingredient name	Oral (mg/kg)	Dermal (mg/kg)	Inhalation (gases) (ppm)	Inhalation (vapors) (mg/l)	Inhalation (dusts and mists) (mg/l)
naphthalene	490	N/A	N/A	N/A	N/A

Other information : Not available.

Section 12. Ecological information

Toxicity

Product/ingredient name	Result	Species	Exposure
trifluralin	Acute EC50 222 µg/l Fresh water	Algae - Pseudokirchneriella subcapitata	72 hours
	Acute EC50 0.214 mg/l Fresh water	Algae - Pseudokirchneriella subcapitata	96 hours
	Acute EC50 170 µg/l Fresh water	Aquatic plants - Lemna minor	96 hours
	Acute LC50 50 µg/l Fresh water	Crustaceans - Eucyclops sp.	48 hours
	Acute LC50 193 µg/l Fresh water	Daphnia - Daphnia magna	48 hours
	Acute LC50 21 µg/l Marine water	Fish - Pagrus major	96 hours
	Chronic NOEC 31 µg/l Fresh water	Algae - Pseudokirchneriella subcapitata	72 hours
naphthalene	Chronic NOEC 0.17 mg/l Fresh water	Daphnia - Daphnia magna	21 days
	Chronic NOEC 2.18 ppb	Fish - Oncorhynchus mykiss	48 days
	Acute EC50 1.6 mg/l Fresh water	Daphnia - Daphnia magna	48 hours

Section 12. Ecological information

	Acute LC50 2350 µg/l Marine water	Neonate Crustaceans - Palaemonetes pugio	48 hours
	Acute LC50 213 µg/l Fresh water	Fish - Melanotaenia fluviatilis - Larvae	96 hours
	Chronic NOEC 0.5 mg/l Marine water	Crustaceans - Uca pugnax - Adult	3 weeks
	Chronic NOEC 1.5 mg/l Fresh water	Fish - Oreochromis mossambicus	60 days

Conclusion/Summary : Very toxic to aquatic life with long lasting effects. Drift and runoff from treated areas may be hazardous to aquatic organisms in adjacent sites. Do not apply directly to water, to areas where surface water is present, or to intertidal areas below the mean high water mark. Do not contaminate water when cleaning equipment or disposing of equipment wash-waters. Apply this product only as specified on the label.

Persistence and degradability

Not available.

Bioaccumulative potential

Product/ingredient name	LogP _{ow}	BCF	Potential
trifluralin	5.34	2290.87	high
solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic naphthalene	2.8 to 6.5	99 to 5780	high
	3.4	36.5 to 168	low

Mobility in soil

Soil/water partition coefficient (K_{oc}) : Not available.

Other adverse effects : No known significant effects or critical hazards.

Section 13. Disposal considerations

Disposal methods : Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Do not reuse containers for any purpose. Make the empty container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Do not contaminate water, food, or feed by storage or disposal.

Section 14. Transport information

	TDG	DOT	IMDG	IATA
UN number	UN3077	UN3077	UN3077	UN3077
UN proper shipping name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (trifluralin)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (trifluralin)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (trifluralin)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (trifluralin)
Transport hazard class(es)	9 	9 	9 	9 
Packing group	III	III	III	III

Section 14. Transport information

Marine pollutant	Yes.	Yes.	Yes.	Yes.
------------------	------	------	------	------

Additional information

- TDG** : Part 3 (Documentation) and Part 4 (Dangerous Goods Safety Marks) do not apply to substances that are classified as marine pollutants in accordance with section 2.43 of Part 2 (Classification) if they are in transport solely on land by road vehicle or railway vehicle.
Additional exceptions for shipment of less than a total of 450 kg or 450 L of this product by road vehicle or rail vehicle are provided under Special Provision 99 of the TDG Regulations.
- DOT** : **Reportable quantity** 99.73 lbs / 45.277 kg. Packages of less than the reportable quantity are not subject to Hazmat transportation requirements.
- IMDG** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.
- IATA** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.

Special precautions for user : **Transport within user's premises:** always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.

Section 15. Regulatory information

Canadian lists

- Canadian NPRI** : The following components are listed: heavy aromatic solvent naphtha
- CEPA Toxic substances** : None of the components are listed.

International regulations

Chemical Weapon Convention List Schedules I, II & III Chemicals

Not listed.

Montreal Protocol

Not listed.

Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

Not listed.

Rotterdam Convention on Prior Informed Consent (PIC)

Not listed.

UNECE Aarhus Protocol on POPs and Heavy Metals

List name	Ingredient name	Status
POPs - Annex 3	naphthalene	Listed

Inventory list

- Australia** : Not determined.
- Canada** : Not determined.
- China** : All components are listed or exempted.
- Europe** : All components are listed or exempted.
- Japan** : **Japan inventory (CSCL):** Not determined.
Japan inventory (ISHL): Not determined.

Section 15. Regulatory information

New Zealand	: All components are listed or exempted.
Philippines	: Not determined.
Republic of Korea	: All components are listed or exempted.
Taiwan	: All components are listed or exempted.
Thailand	: Not determined.
Turkey	: All components are listed or exempted.
United States	: Not determined.
Viet Nam	: All components are listed or exempted.
U.S. Federal regulations	: TSCA 8(a) PAIR : naphthalene TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption : Not determined Clean Water Act (CWA) 307 : naphthalene Clean Water Act (CWA) 311 : naphthalene

Clean Air Act Section 112(b) : Listed

Hazardous Air Pollutants (HAPs)

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Not listed

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Not listed

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Not listed

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Not listed

SARA 302/304

Composition/information on ingredients

No products were found.

SARA 311/312

Classification : SKIN SENSITIZATION - Category 1
 CARCINOGENICITY - Category 1A
 SPECIFIC TARGET ORGAN TOXICITY (REPEATED EXPOSURE) - Category 1

Composition/information on ingredients

Name	%	Classification
trifluralin	10	SKIN SENSITIZATION - Category 1 CARCINOGENICITY - Category 2
silica, crystalline, quartz	7 - 10	CARCINOGENICITY - Category 1A SPECIFIC TARGET ORGAN TOXICITY (REPEATED EXPOSURE) - Category 1

SARA 313

	Product name	CAS number	%
Form R - Reporting requirements	naphthalene	91-20-3	0.1 - 1
Supplier notification	naphthalene	91-20-3	0.1 - 1

SARA 313 notifications must not be detached from the SDS and any copying and redistribution of the SDS shall include copying and redistribution of the notice attached to copies of the SDS subsequently redistributed.

State regulations

Section 15. Regulatory information

- Massachusetts** : The following components are listed: trifluralin; silica, crystalline, quartz
- New York** : The following components are listed: trifluralin
- New Jersey** : The following components are listed: trifluralin; silica, crystalline, quartz; naphthalene
- Pennsylvania** : The following components are listed: trifluralin; silica, crystalline, quartz
- California Prop. 65**

⚠ WARNING: This product can expose you to chemicals including Silica, crystalline, which is known to the State of California to cause cancer. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.

Canada PMRA

Pest Control Product Registration Number : 22744

PMRA Statement

Read the label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to using or handling the pest control product.

This chemical is a pest control product registered [or regulated] by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labelling requirements under the Pest Control Products Act. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for GHS-consistent safety data sheets. The following is the hazard information required on the pest control product label:

DANGER: EYE IRRITANT- CAUTION

POTENTIAL SKIN SENSITIZER.

Avoid contact with eyes, skin and clothing. Wash hands and arms thoroughly after application. Avoid contamination of feed and foodstuffs. Do not contaminate any body of water. Keep in original bag during storage.

This product contains a petroleum distillate which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. Do not contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

There are Canada-specific environmental requirements for handling, use, and disposal of this pest control product that are indicated on the label.

Section 16. Other information

History

Date of issue/Date of revision : 8/17/2022

Date of previous issue : 8/17/2022

Version : 1

Key to abbreviations :

- ATE = Acute Toxicity Estimate
- BCF = Bioconcentration Factor
- GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- HPR = Hazardous Products Regulations
- IATA = International Air Transport Association
- IBC = Intermediate Bulk Container
- IMDG = International Maritime Dangerous Goods
- LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient
- MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution)
- N/A = Not available
- SGG = Segregation Group
- UN = United Nations

Procedure used to derive the classification

Section 16. Other information

Classification	Justification
SKIN SENSITIZATION - Category 1 CARCINOGENICITY - Category 1 SPECIFIC TARGET ORGAN TOXICITY (REPEATED EXPOSURE) - Category 1	Calculation method Calculation method Calculation method

✔ Indicates information that has changed from previously issued version.

Notice to reader

Supply chain partners must ensure they pass this SDS, and all other relevant safety information to their customers.

DISCLAIMER AND LIMITATION OF LIABILITY

The information and recommendations contained in this Safety Data Sheet ("SDS") relate only to the specific material referred to herein (the "Material") and do not relate to the use of such Material in combination with any other material or process. The information and recommendations contained herein are believed to be current and correct as of the date of this SDS. HOWEVER, THE INFORMATION AND RECOMMENDATIONS ARE PRESENTED WITHOUT WARRANTY, REPRESENTATION OR LICENSE OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, WITH RESPECT TO THEIR ACCURACY, CORRECTNESS OR COMPLETENESS, AND THE SELLER, SUPPLIER AND MANUFACTURER OF THE MATERIAL AND THEIR RESPECTIVE AFFILIATES (COLLECTIVELY, THE "SUPPLIER") DISCLAIM ALL LIABILITY FOR RELIANCE ON SUCH INFORMATION AND RECOMMENDATIONS. This SDS is not a guarantee of safety. A buyer or user of the Material (a "Recipient") is responsible for ensuring that it has all current information necessary to safely use the Material for its specific purpose.

FURTHERMORE, THE RECIPIENT ASSUMES ALL RISK IN CONNECTION WITH THE USE OF THE MATERIAL. THE RECIPIENT ASSUMES ALL RESPONSIBILITY FOR ENSURING THE MATERIAL IS USED IN A SAFE MANNER IN COMPLIANCE WITH APPLICABLE ENVIRONMENTAL, HEALTH, SAFETY AND SECURITY LAWS, POLICIES AND GUIDELINES. THE SUPPLIER DOES NOT WARRANT THE MERCHANTABILITY OF THE MATERIAL OR THE FITNESS OF THE MATERIAL FOR ANY PARTICULAR USE AND ASSUMES NO RESPONSIBILITY FOR INJURY OR DAMAGE CAUSED DIRECTLY OR INDIRECTLY BY OR RELATED TO THE USE OF THE MATERIAL.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



BONANZA® 10G

Section 1. Identification

Identificateur de produit : BONANZA® 10G
n° SDS : 280
Autres moyens d'identification : Numéro d'homologation du produit antiparasitaire: 22744
Type de produit : Solide granuleux.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Herbicide.
Utilisations non recommandées
Non disponible.

Données relatives au fournisseur : Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
No de téléphone: : 1-800-328-4678 (Représentant du Service à la Clientèle)
Courriel : retail-SDS2@nutrien.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC: 1-800-424-9300
Médicale: 1-800-561-8273
(24 h)

Section 2. Identification des dangers

Classement en conformité avec le règlement SIMDUT 2015 du Canada.

Classement de la substance ou du mélange : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :  

Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger : Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (poumons)

Conseils de prudence

Section 2. Identification des dangers

- Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.
- Intervention** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Stockage** : Garder sous clef.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
trifluraline	10	1582-09-8
silices cristallines: quartz	7 - 10	14808-60-7

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si usé et si elles peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.

Inhalation : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
tousser
irritation

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Des mesures de décontamination peuvent être nécessaires. Le personnel et le matériel doivent être vérifiés et décontaminés avant de quitter la zone.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, une mousse antialcool ou de l'eau vaporisée (brouillard).

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone
oxydes d'azote
composés halogénés

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contenez et recueillez l'eau combattant le feu pour traitement plus en retard et disposition.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque : Contenez et recueillez l'eau combattant le feu pour traitement plus en retard et disposition.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré des effets néfastes (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Récupérez le matériel et l'utiliser aux fins prévues.
- ou
- Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement** : S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Utiliser l'équipement approprié de placer la substance déversée dans un récipient pour une réutilisation ou d'élimination. Recyclez dans le procédé, si possible.
- ou
- Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Lire l'étiquette avant utilisation. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Ne pas respirer les poussières. Wear suitable respiratory protection. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Peut former des piles abruptes qui peuvent s'effondrer sans préavis lorsqu'elles sont transportées ou entreposées en vrac. Cela peut endommager l'équipement et mettre en danger les travailleurs. Le risque de formation de falaises et d'effondrement soudain augmente si le produit est chargé ou stocké à chaud ou dans des conditions d'humidité élevée. Évitez toute formation de pentes raides lors du retrait du produit. Si le produit a cliffé, ou a adhéré de la stockage ou au conteneur de transport, rester hors de la zone de danger potentiel dans le cas où le matériau s'effondre. Ne pas entrer dans les bacs,

Section 7. Manutention et stockage

les wagons ou les camions sans procéder à une évaluation des risques et seulement après avoir respecté toutes les exigences relatives à l'espace confiné. Assurez-vous de prendre en compte les exigences de protection contre les chutes et de veiller à ce que l'équipement mobile ne bouge pas. Desserrez avec précaution le produit fixé de l'extérieur du conteneur en utilisant des vibrations mécaniques, des marteaux ou d'autres dispositifs.

Veiller à ce que les sacs en vrac, ou de petits paquets, stockés dans les niveaux sont empilés, palettisés, bloqué, interverrouillé, ou autrement fixé à empêcher le glissement, de roulement, ou l'effondrement. Faites preuve de prudence lors de l'ouverture camion ou le wagon portes en tant que produit peut avoir décalés pendant le transport.

Doit être stocké dans un endroit sec. Absorbe l'humidité sur le stockage à long terme dans des conditions d'humidité élevée. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Lorsque le produit est entreposé dans des contenants pouvant être fermés, garder le contenant hermétiquement fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les récipients scellables qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Garder sous clef.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
silices cristallines: quartz	<p>OSHA PEL Z3 (États-Unis, 6/2016). TWA: 250 mppcf / (%SiO₂+5) 8 heures. Forme: Respirable TWA: 10 mg/m³ / (%SiO₂+2) 8 heures. Forme: Respirable</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 50 µg/m³ 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 0.05 mg/m³ 10 heures. Forme: Poussières alvéolaires</p> <p>Gouvernement Provincial de British Columbia: (Canada, 1/2020). TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable</p> <p>CA Québec Provincial. (Canada, 7/2019). VEMP: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière respirable.</p> <p>CA Alberta Provincial: (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate</p> <p>Gouvernement Provinciale de l'Ontario: (Canada, 6/2019). TWA: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate matter.</p> <p>Gouvernement Provincial de la Saskatchewan: (Canada, 7/2013). TWA: 0.05 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire</p>

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

naphtalène

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). Absorbé par la peau.

TWA: 10 ppm 8 heures.

TWA: 52 mg/m³ 8 heures.

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

TWA: 10 ppm 10 heures.

TWA: 50 mg/m³ 10 heures.

STEL: 15 ppm 15 minutes.

STEL: 75 mg/m³ 15 minutes.

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

TWA: 10 ppm 8 heures.

TWA: 50 mg/m³ 8 heures.

CA Alberta Provincial:

(Canada, 6/2018). Absorbé par la peau.

15 min OEL: 15 ppm 15 minutes.

8 hrs OEL: 10 ppm 8 heures.

8 hrs OEL: 52 mg/m³ 8 heures.15 min OEL: 79 mg/m³ 15 minutes.

Gouvernement Provincial de British Columbia:

(Canada, 1/2020). Absorbé par la peau.

TWA: 10 ppm 8 heures.

Gouvernement Provinciale de l'Ontario: (Canada, 6/2019). Absorbé par la peau.

TWA: 10 ppm 8 heures.

CA Québec Provincial. (Canada, 7/2019).

VEMP: 10 ppm 8 heures.

VEMP: 52 mg/m³ 8 heures.

VECD: 15 ppm 15 minutes.

VECD: 79 mg/m³ 15 minutes.

Gouvernement Provincial de la Saskatchewan:

(Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.

STEL: 15 ppm 15 minutes.

TWA: 10 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Chemise à manches longues et pantalon long.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** : Solide. [Granuleux.]
- Couleur** : Jaune à orange.
- Odeur** : Légèrement aromatique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 7.7 [Conc. (% poids / poids): 50%]
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: Non applicable.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité	: Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non applicable.
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur relative	: Non applicable.
Densité relative	: 1.008 à 1.032
Densité apparente	: 8.4 to 8.6 lb/gal
Solubilité dans l'eau	: Insolubles.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non applicable.
<u>Caractéristiques des particules</u>	
Taille médiane des particules	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter la formation de poussière.
Matériaux incompatibles	: Oxydants forts et les acides.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
trifluraline	DL50 Cutané	Rat	>5 g/kg	-
silices cristallines: quartz	TDL0 Orale	Rat	120 g/kg	-
naphtalène	DL50 Cutané	Lapin	>20 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	490 mg/kg	-

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
solvant naphta aromatique lourd naphtalène	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 uL	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	495 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 0.05 MI	-

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Contient de la silice cristallisée fraction alvéolaire, susceptible d'entraîner des maladies pulmonaires et/ou provoquer un cancer.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
trifluraline	3	-	-
silices cristallines: quartz	1	Est un cancérogène humain connu.	A2
naphtalène	2B	Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains.	A3

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
silices cristallines: quartz	Catégorie 1	inhalation	poumons

Risque d'absorption par aspiration

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
solvant naphta aromatique lourd	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.
- Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
tousser
irritation
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Voir ci-dessus.
- Effets différés possibles** : Voir dessous.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Voir ci-dessus.
- Effets différés possibles** : Voir dessous.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

- Généralités** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
naphtalène	490	N/A	N/A	N/A	N/A

Autres informations : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
trifluraline	Aiguë CE50 222 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 0.214 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 170 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 50 µg/l Eau douce	Crustacés - Eucyclops sp.	48 heures
	Aiguë CL50 193 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 21 µg/l Eau de mer	Poisson - Pagrus major	96 heures
	Chronique NOEC 31 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
naphtalène	Chronique NOEC 0.17 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 2.18 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 jours
	Aiguë CE50 1.6 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 2350 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 213 µg/l Eau douce	Poisson - Melanotaenia fluviatilis - Larve	96 heures
	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer	Crustacés - Uca pugnax - Adulte	3 semaines
	Chronique NOEC 1.5 mg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	60 jours

Section 12. Données écologiques

Conclusion/Résumé : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. La dérive et le ruissellement des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques des sites adjacents. Ne pas appliquer directement sur les eaux ni là où il y a des eaux de surface ou des eaux intertidales sous la laisse de haute mer. Ne pas contaminer les eaux lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination de l'eau de lavage. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
trifluraline	5.34	2290.87	élevée
solvant naphta aromatique lourd	2.8 à 6.5	99 à 5780	élevée
naphtalène	3.4	36.5 à 168	faible

Mobilité dans le sol

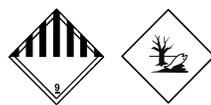
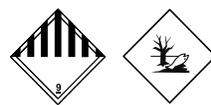
Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Rendre les contenants vides impropres à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, éliminer les contenants conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour la consommation humaine et la nourriture pour les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3077	UN3077	UN3077	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (trifluraline)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (trifluraline)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (trifluraline)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (trifluraline)
Classe de danger relative au transport	9 	9 	9 	9 
Groupe d'emballage	III	III	III	III

Section 14. Informations relatives au transport

Polluant marin	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.
-----------------------	------	------	------	------

Autres informations

- TDG** : La partie 3 (Documentation) et la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses) ne s'appliquent pas aux matières qui sont classées comme polluants marins conformément à l'article 2.43 de la partie 2 (Classification) si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire.
Des exceptions supplémentaires pour l'expédition de moins d'un total de 450 kg ou 450 L de ce produit par véhicule routier ou ferroviaire sont prévues en vertu de la disposition spéciale 99 du Règlement sur le TMD.
- DOT** : **Quantité à déclarer** 99.73 lb / 45.277 kg. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.
- IMDG** : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
- IATA** : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.
- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: solvant naphta aromatique lourd
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Nom de la liste	Nom des ingrédients	Statut
POPs - Annexe 3	Naphtalène	Référencé

Liste d'inventaire

Section 15. Informations sur la réglementation

Australie	: Indéterminé.
Canada	: Indéterminé.
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Europe	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL) : Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL) : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taïwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Réglementations États-Unis	: TSCA 8(a) PAIR : Naphtalène TSCA 8(a) CDR Exemption / Exemption partielle : Indéterminé CWA (Clean Water Act) 307 : Naphtalène CWA (Loi sur l'Eau Propre) 311 : Naphtalène

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 311/312

Classification : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
trifluraline	10	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
silices cristallines: quartz	7 - 10	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

SARA 313

Section 15. Informations sur la réglementation

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	naphtalène	91-20-3	0.1 - 1
Avis du fournisseur	naphtalène	91-20-3	0.1 - 1

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: trifluraline; silices cristallines: quartz
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés: trifluraline
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: trifluraline; silices cristallines: quartz; Naphtalène
- Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: trifluraline; silices cristallines: quartz

Californie prop. 65

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Silica, cristalline, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

ARLA du Canada

Numéro d'homologation du produit antiparasitaire : 22744

Énoncé de l'ARLA

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

DANGER: IRRITANT POUR LES YEUX – ATTENTION

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après l'épandage, bien se laver les mains et les bras. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux. Ne pas contaminer les plans d'eau. Entreposer dans son sac d'origine.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 8/17/2022

Date de publication précédente : 8/17/2022

Version : 1

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1	Méthode de calcul

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent veiller à ce qu'ils passent cette FDS, et toutes autres informations pertinentes sur la sécurité à leurs clients.

AVERTISSEMENT ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche signalétique («SDS») ne concernent que les matières spécifiques visées dans les présentes (le «matériel») et ne concernent pas l'utilisation de ces matériaux en combinaison avec tout autre matériel ou processus. Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme exactes et à jour à compter de la date de la présente fiche signalétique. Toutefois, les informations et recommandations sont présentées sans garantie, représentation OU DE LICENCE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE à leur exactitude, exactitude ou l'exhaustivité, et le vendeur, fournisseur et fabricant de matériau et de leur filiales respectives (COLLECTIVEMENT, LES «fournisseur») EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA CONFIANCE DANS ces informations et recommandations. Cette FDS n'est pas une garantie de sécurité. Un acheteur ou l'utilisateur du matériel (un «bénéficiaire») est chargé de veiller à ce qu'elle dispose de tous les renseignements nécessaires pour utiliser en toute sécurité du matériel pour son but spécifique.

EN OUTRE, Le destinataire assume tous les risques RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE. Le destinataire assume tous responsabilité d'assurer le matériau est utilisé dans toute sécurité en RESPECT DES LOIS APPLICABLES L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SECURITE, LES POLITIQUES ET LES LIGNES DIRECTRICES. LE FOURNISSEUR NE GARANTIT PAS LA COMMERCIALISATION DE LA MATIERE OU LA SANTE DE LA MATIERE POUR UN USAGE PARTICULIER ET N'ACCEPTÉ AUCUNE RESPONSABILITÉ pour blessures ou dommages causés directement ou indirectement PAR OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE.